



AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE
BOURG-LÈS-VALENCE

ans
50

DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Préface

1968
CNR produit
de l'hydroélectricité
au service de la Nation.

2018
CNR accompagne
les territoires en diversifiant
ses sources d'énergie
renouvelables

HISTOIRE D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MENÉE EN 50 ANS SUR L'AMÉNAGEMENT DE BOURG-LÈS-VALENCE.

Janvier 1968, la centrale de Bourg-lès-Valence fournit ses premiers kilowattheures, la voie navigable sécurisée est portée à 114 km entre Mondragon et Bourg-lès-Valence et une eau abondante et régulière irrigue les terres bordant le Rhône. Jalon fondamental de la liaison mer du Nord- mer Méditerranée, le nouvel aménagement de CNR sur le Bas-Rhône incarne, dès sa conception, la triple mission confiée par l'État aux fondateurs de CNR: produire de l'électricité, améliorer la navigation fluviale et irriguer les terres agricoles avoisinantes.

Force est de constater aujourd'hui que cet aménagement, qui s'étend sur une partie du Rhône située entre les confluents de l'Isère et de l'Ardèche, entre les communes de Tain l'Hermitage - Tournon à l'amont, et celle de Bourg-lès-Valence à l'aval, a su se transformer en un demi-siècle en une référence régionale permettant au territoire qui l'accueille de prospérer, tout en préservant la qualité de son environnement. Les réalisations menées au fil du temps sur cette portion du fleuve l'ont été avec les communes, dans un souci de réappropriation du fleuve par les riverains.

Réhabiliter les îlots et les espaces naturels, préserver la biodiversité, construire des partenariats sportifs et culturels, contribuer au développement agricole et économique des deux départements traversés, développer et améliorer le transport et le tourisme fluvial... autant d'actions menées dans un esprit collaboratif avec les communes traversées par cette portion du Rhône.

1968-2018. Cet ouvrage relate donc l'histoire d'un aménagement, situé sur un territoire qui, hier bouleversé par de pharaoniques chantiers, contribue aujourd'hui à la transition énergétique. Il raconte sa transformation, son rayonnement et ses projets. Il se veut un hommage à tous ceux qui accomplirent, avec ardeur, la tâche immense de le bâtir et à ceux qui, aujourd'hui, s'attachent à le faire vivre en développant ici de nouvelles sources d'énergie 100 % renouvelables au profit des générations futures.

Christophe Doré
Directeur - Direction Territoriale Rhône-Isère





LE TEMPS DES BÂTISSEURS

Un territoire transformé

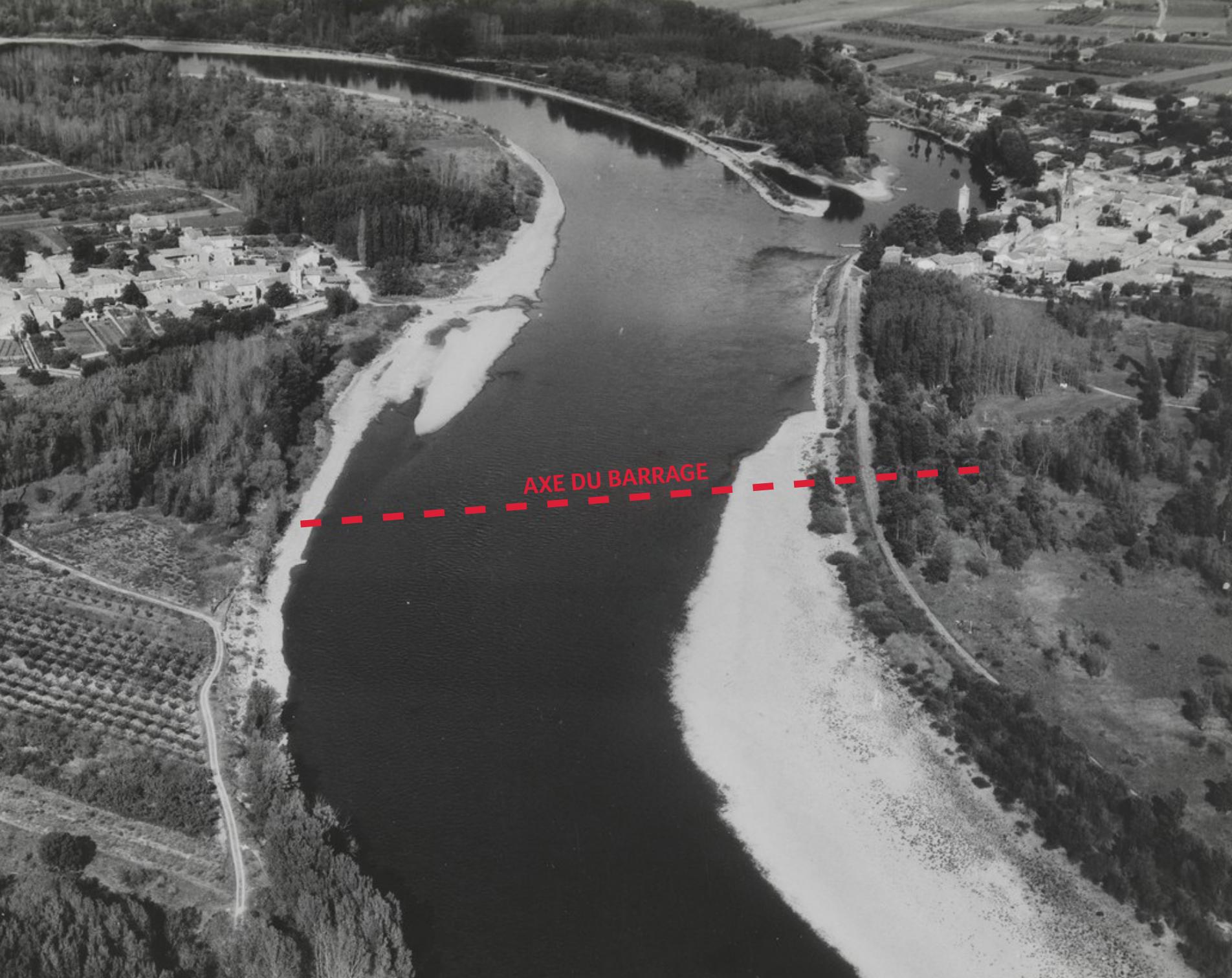
Un fleuve en mutation

En 1933, la Compagnie Nationale du Rhône est créée. Le 5 juin 1934, l'État lui concède le Rhône pour une durée de 75 ans à partir de la production du premier mégawatt, et lui assigne une triple mission : produire de l'électricité à partir de la force motrice du fleuve, développer la navigation et irriguer les terres avoisinantes. Quelques années plus tard, au sortir de la seconde guerre mondiale, le pays doit se concentrer sur sa reconstruction pour assurer à sa population éprouvée par six années de conflit, une amélioration des conditions de vie. En 1946, le « Plan Monnet », premier plan de modernisation et d'équipement du pays, est lancé pour remettre en marche l'outil industriel et moderniser l'agriculture. La liaison entre la mer du Nord et la mer Méditerranée est au cœur des débats, elle doit être achevée en 1976. Pour ce faire, le Rhône doit être dompté. CNR prévoit à cette époque de construire sur sa partie française 20 ouvrages hydroélectriques ainsi que des sites industriels et portuaires. Parmi eux, un aménagement phare pour le tiers-central du Bas-Rhône : celui de Bourg-lès-Valence. Il fait partie de l'impressionnant programme de construction en série démarré sur cette portion du fleuve quelques années plus tôt, après qu'aient été achevés les aménagements de Génissiat et de Seyssel sur le Haut-Rhône (1948 et 1951). À cette époque, il est prévu de mettre en service une nouvelle centrale hydroélectrique tous les 18 mois. Celle de Bourg-lès-Valence va succéder à Donzère-Mondragon (1952), Montélimar (1957), Baix-Le-Logis-Neuf (1960) et Beauchastel (1963). Chaque nouveau chantier se lance à la mise en service du premier groupe hydroélectrique

du précédent ouvrage : une cadence qui témoigne de la maîtrise opérationnelle de CNR dès cette époque. Sur le Bas-Rhône apparaissent alors barrages, centrales, écluses, canaux et contre-canaux. Le paysage qui entoure le fleuve vit une mutation, qui touche aussi la vie des riverains, avec des effets plus ou moins longs à se concrétiser.

Le territoire compris entre les communes de Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage à l'amont et Bourg-lès-Valence et Guilherand-Granges à l'aval, appelé « aménagement de Bourg-lès-Valence » n'échappe pas à cette règle. Perçue comme positive pour les uns, douloureuse pour les autres, la transformation de cette partie du fleuve n'est pas anodine : CNR va construire sur ces 20 km, deux barrages, une centrale hydroélectrique, une écluse, des digues, des stations de pompage pour l'irrigation agricole, des routes, et 3 ponts. Une fois de plus le chantier est colossal, les hommes et les populations riveraines sont mis à l'épreuve et les transformations s'avèrent impressionnantes. Cinquante ans plus tard, ceux qui ont connu cette partie du Rhône avant les travaux d'aménagement s'accordent à dire qu'aujourd'hui une vie différente a pris le relais : l'herbe et les arbres ont repoussé, les activités nautiques ont repris leur cours, l'économie locale s'est développée et la transition écologique d'un territoire sur lequel les hommes et le Rhône cohabitent, est en cours. L'aménagement de Bourg-lès-Valence a donc tenu ses promesses : faire de la mutation opérée sur ce tronçon du Rhône, une réussite pour les hommes d'aujourd'hui, en continuant à œuvrer vers la nécessaire transition énergétique qui accompagnera ceux de demain.





AXE DU BARRAGE

Un paysage transformé

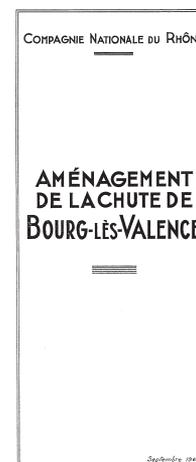
LE TEMPS DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Après la phase d'acquisitions foncières, les travaux démarrent au printemps 1965. Ils succèdent à presque 10 années de concertations diverses, d'enquêtes préliminaires, d'essais sur modèles réduits et surtout d'études hydrauliques détaillées, menées dans le laboratoire de CNR. Cette phase d'essais est nécessaire aux ingénieurs pour déterminer l'implantation du barrage, éprouver le dispositif du canal de dérivation et préciser les mesures à prendre pour permettre le passage de la navigation et traiter de l'épineuse question de la protection des terres agricoles, considérées comme particulièrement productives dans cette région. Entre la présentation du projet au gouvernement en octobre 1953, la déclaration d'utilité publique en avril 1964 et les premiers coups de pioche un an plus tard, il aura fallu presque dix ans pour rassurer les inquiets, convaincre les plus sceptiques et imaginer un projet d'aménagement singulier, adapté à la topographie du terrain.

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Comme pour les autres aménagements du Bas-Rhône, les dispositions générales et la configuration de la chute de Bourg-lès-Valence sont étroitement liées à la géographie locale. L'aménagement est construit sur une vingtaine de kilomètres. Il s'étend sur une partie du fleuve, qui de la

commune de Tain l'Hermitage au nord à celle de Bourg-lès-Valence au sud, se situe entre les confluent de l'Isère et de l'Ardèche. À cet endroit, le Rhône présente une topographie singulière : il longe à l'ouest les contreforts du Massif central aux pentes abruptes, en laissant sur sa rive droite les étroites plaines de Mauves et de Cornas, alors qu'à l'est, au contraire, il rejoint une vallée élargie qui englobe la basse vallée de l'Isère. Dès le début, les ingénieurs comprennent que l'aventure sera différente des précédentes. L'enjeu est de taille : transformer une voie d'eau au régime sauvage en une voie de navigation sécurisée, tout en tenant compte de la présence de plusieurs communes au bord du Rhône, connues comme de véritables havres de paix et de loisirs nautiques... Mais ce n'est pas tout : il faudra aussi trouver le moyen de capter et d'absorber l'Isère dans la dérivation, pour ensuite faire déboucher cet affluent dans le canal d'amenée. La décision est rapidement prise de construire deux barrages : le barrage de retenue de La Roche-de-Glun qui, une fois érigé, va transformer le village du même nom en une île sur le fleuve, et le barrage de décharge de l'Isère qui aura pour rôle d'évacuer ses crues et les matériaux limoneux qu'elles transportent. Quant à l'implantation de l'ensemble centrale-déchargeur-écluse, elle sera décidée en fonction d'un certain nombre de conditions comme le tracé correct de l'axe de navigation, les bonnes conditions hydrauliques, la réduction de la longueur du canal de fuite, etc.



**« Autrefois La Roche-de-Glun
était un village bucolique,
qui avait toujours attiré
beaucoup d'artistes.**

**Le fils de Matisse y venait ainsi que
de nombreux sculpteurs, poètes.
Le village avait une âme,
de la poésie et de la beauté. »**

Bruno Pommaret
Habitant de la Roche de Glun



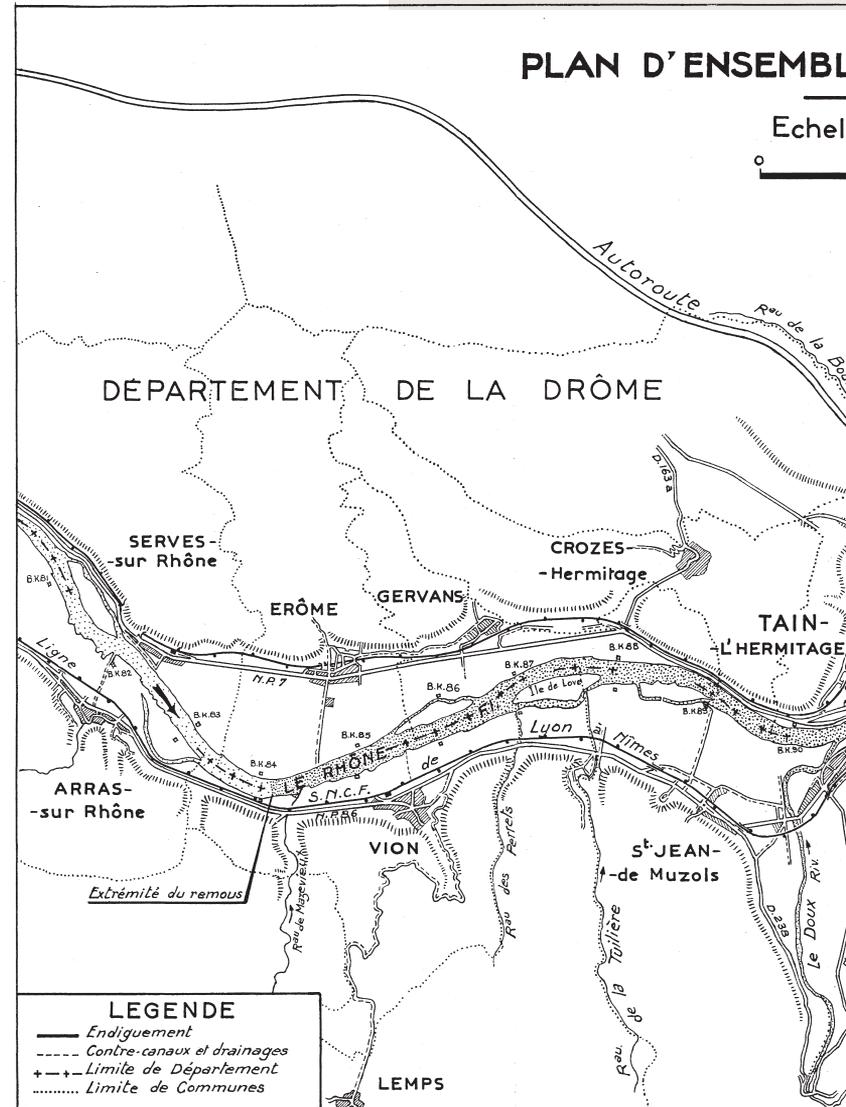
« À La Roche-de-Glun, il y avait une vraie douceur de vivre avec un bassin, une plage, une guinguette... Quand on allait vers le bassin, il y avait 30 ou 40 barques amarrées. On y allait s'amuser et se baigner. Je me revois encore dans mon bassin, traverser et aller à la plage en face... Il y avait des îles partout. On s'amusait au bord du Rhône, dans les lônes, les enfants étaient libres... On sautait de bateaux de joutes à bateaux de joutes... On pêchait dans les lônes avec des sacs à pommes de terre. »

Pierre Ponsot
Habitant de La Roche-de-Glun.



/ DATES CLÉS DE L'AMÉNAGEMENT DE BOURG-LÈS-VALENCE /

- Présentation à l'État de la planification de l'aménagement: **30 octobre 1953**
- Démarrage des études préliminaires: **1957**
- Demande d'autorisation de travaux: **4 juillet 1960**
- Déclaration d'Utilité Publique: **22 avril 1964**
- Mise en eau de l'aménagement: **du 7 au 10 janvier 1968**
- Premier éclusage: **11 janvier 1968**
- Mise en service des groupes 1 à 6: **du 17 janvier au 21 novembre 1968**



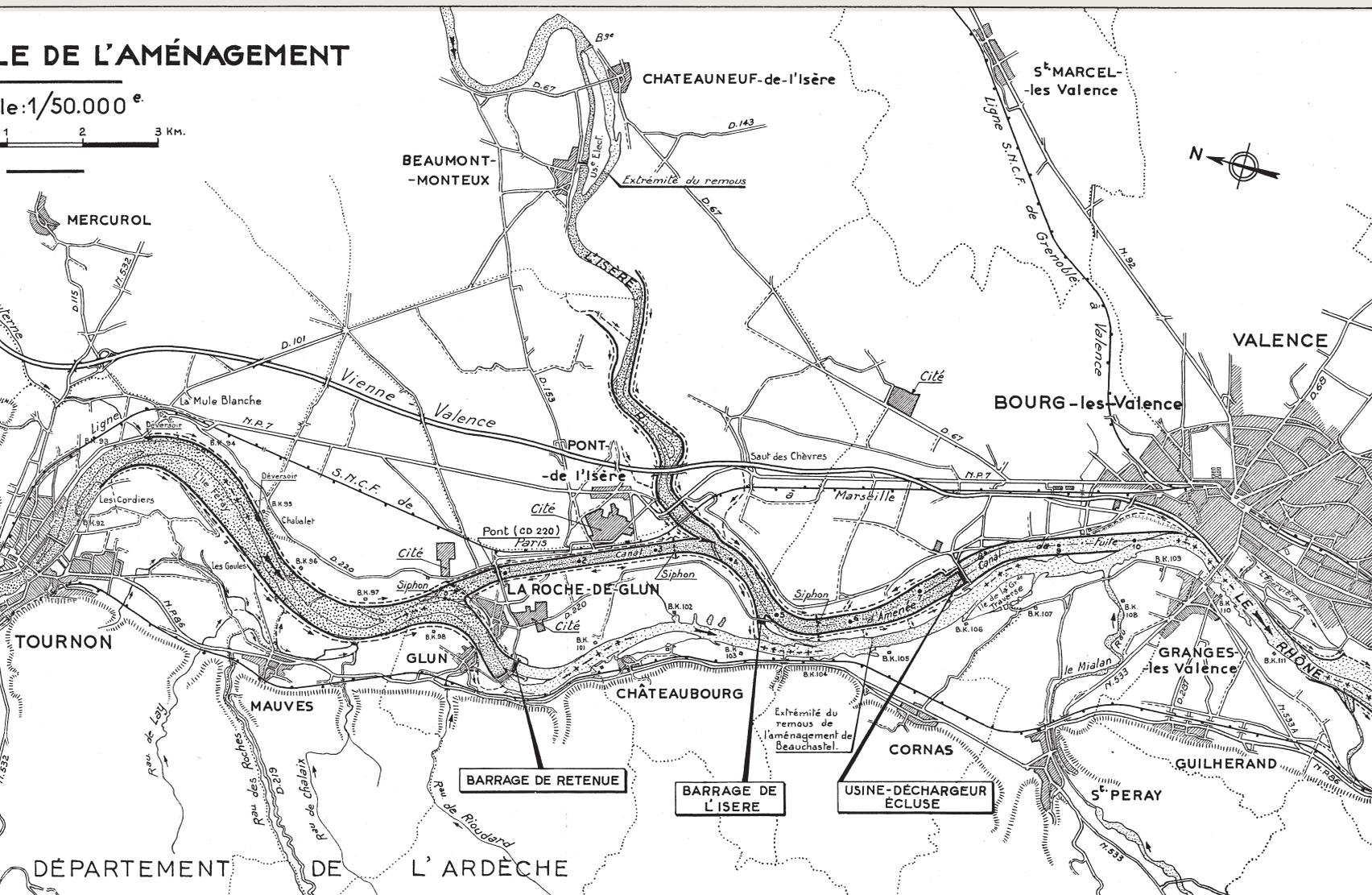
2

3

LE DE L'AMÉNAGEMENT

1/50.000^e

1 2 3 KM.



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

4

5

6

1965-1968. LES ANNÉES DE CHANTIER

Les décisions de principe étant prises, les études préalables achevées et l'opportunité confirmée, les travaux commencent au printemps 1965. Pendant 3 ans, les différents chantiers mobilisent jusqu'à 2 200 hommes qui vivent sur place avec leurs familles et se confrontent aux saisons, parfois peu propices aux conditions de ces immenses chantiers.



« Cela avait amené du monde les travaux du canal ! Les gars arrivaient souvent de la Haute-Ardèche. Ils avaient prévu des cités. Les choses étaient bien organisées... Les chalets étaient attribués au fur et à mesure de l'arrivée, selon les affectations. Les gens étaient logés convenablement. Il y avait une école, une cantine, des petits commerces... »

Les hommes sont logés dans des cités construites pour l'occasion par CNR ou déjà existantes, dont Les cités de « L'Armailler » et « Bart » à Bourg-lès-Valence, ou encore « La cité de La Roche-de-Glun ». Ces véritables petites villes accueillent à l'époque les travailleurs et leurs familles. La vie s'organise donc autour des écoles, cantines, terrains de sport, commerces, etc. Petit à petit, la valse des scrappers et des bulldozers démarre pour au fil des jours et des semaines, laisser place à un nouveau décor. À La Roche-de-Glun comme à Bourg-lès-Valence, beaucoup d'habitants se souviennent encore aujourd'hui de l'impressionnant travail de terrassement effectué pendant cette période par « la grue Marion » : un engin impressionnant de 200 tonnes qui creusait inlassablement jusqu'à 24 m de profondeur dans le lit du canal, grâce à sa flèche de 60 m de long au bout de laquelle pendait un godet de 7 m³.

Pas moins d'une vingtaine d'entreprises participe à ces impressionnants travaux, parmi lesquelles l'Entreprise des Grands Travaux Hydrauliques, La Compagnie Française d'Entreprises, L'Entreprise Razel, la Société des Grands Travaux de Marseille, l'Entreprise Ligier, l'Entreprise Citra pour l'écluse... et bien d'autres. Lorsque les chantiers démarrent, les populations riveraines oscillent entre craintes et espoirs, des sentiments toujours mêlés d'une curiosité immense ; car à Bourg-lès-Valence, comme à La Roche-de-Glun, le spectacle marque les esprits.

« Le chantier n'a pas été marqué par de trop grands froids comme les précédents mais par une grande sécheresse la première année. Je me souviens qu'au début des travaux de terrassement, au printemps 1965, les engins soulevaient de grosses masses de poussière. Nous avons été obligés d'arroser les pistes plus que sur d'autres chantiers. »

Gérard Bouyer
Contremaître CNR en 1968.



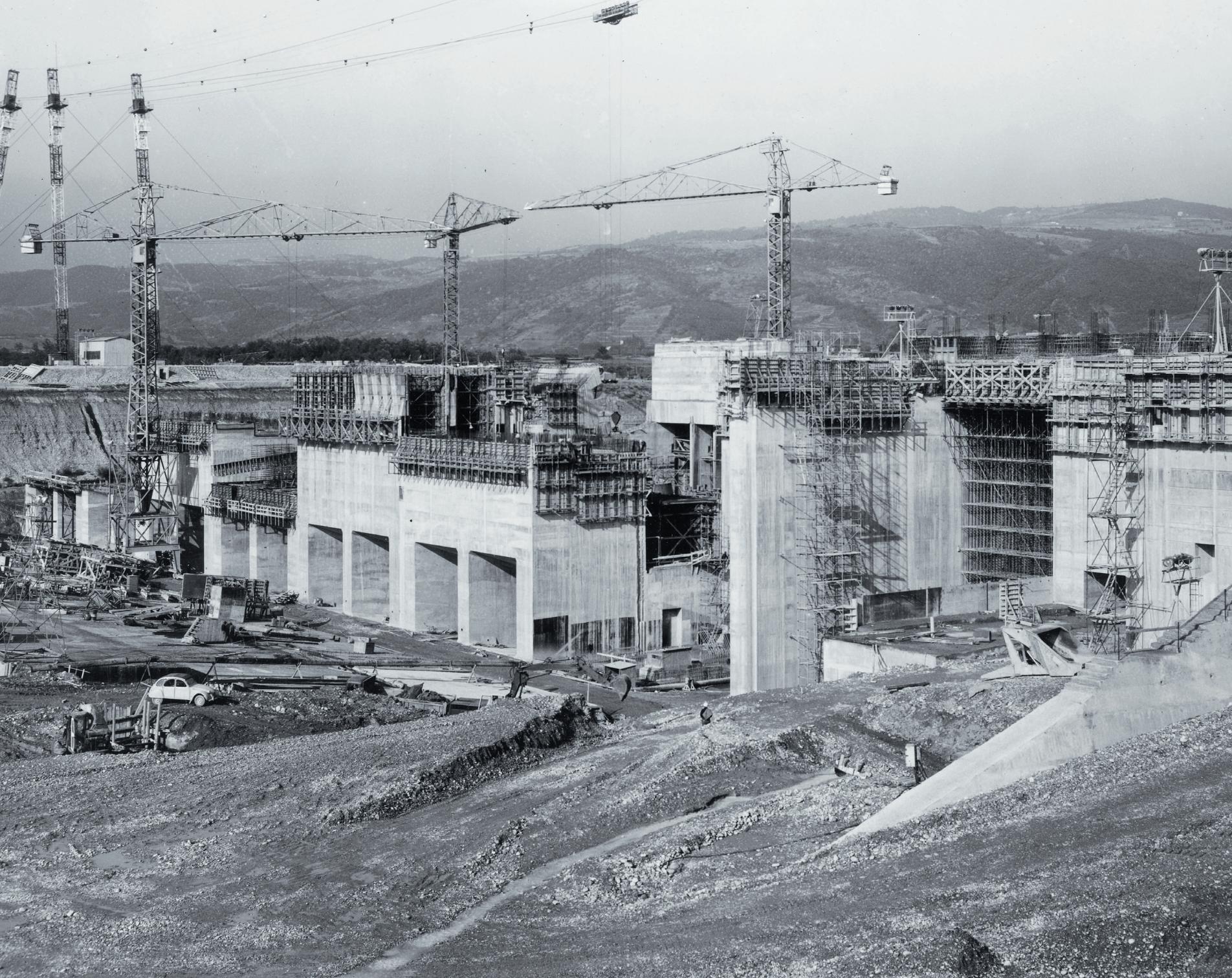


BS. H18. 25

« Non, ce n'est pas un champ de bataille rasé par les armées ennemies que les promeneurs du dimanche viennent en nombre contempler au quartier des Gravennes, sur la route des Combeaux, mais l'immense chantier que vient d'ouvrir la CNR (...) La plupart des bourcains se contentaient d'aller voir de loin l'avancement des travaux : une immense pelleteuse, la « Marion » était installée au milieu du canal. Elle soulevait le gravier par un godet imposant, le déversait dans des camions-bennes spéciaux qui l'emportaient je ne sais où. »

Marc Imbert
« Sur les chemins d'écriture. Les bourcains se souviennent »





L'INQUIÉTUDE DES UNS

Même si 50 ans plus tard les bénéfices des transformations du paysage sont reconnus, le gigantisme des travaux attise à l'époque des discours justificateurs ou parfois accusateurs, mais ne laisse en tout cas personne indifférent : Les habitants du paisible village de La Roche-de-Glun accueillent le changement que représente la construction du barrage avec beaucoup d'inquiétude.

« Depuis longtemps déjà, une rumeur avait couru, sourde, ténue... »

« Quelqu'un aurait dit qu'un barrage serait construit à La Roche-de-Glun. »

« Les inquiets disaient : ils vont tout détruire, noyer le village, que va-t-on devenir ? »

« Les enthousiastes imaginaient ce que les travaux allaient apporter et faisaient confiance au progrès. Nombreux sont ceux aujourd'hui, qui sans y penser bénéficient des avantages. »

Marcel Chosson.
Le Barrage. Mémoires de Fleuve. Le Rhône.

/ Le chantier en chiffres /

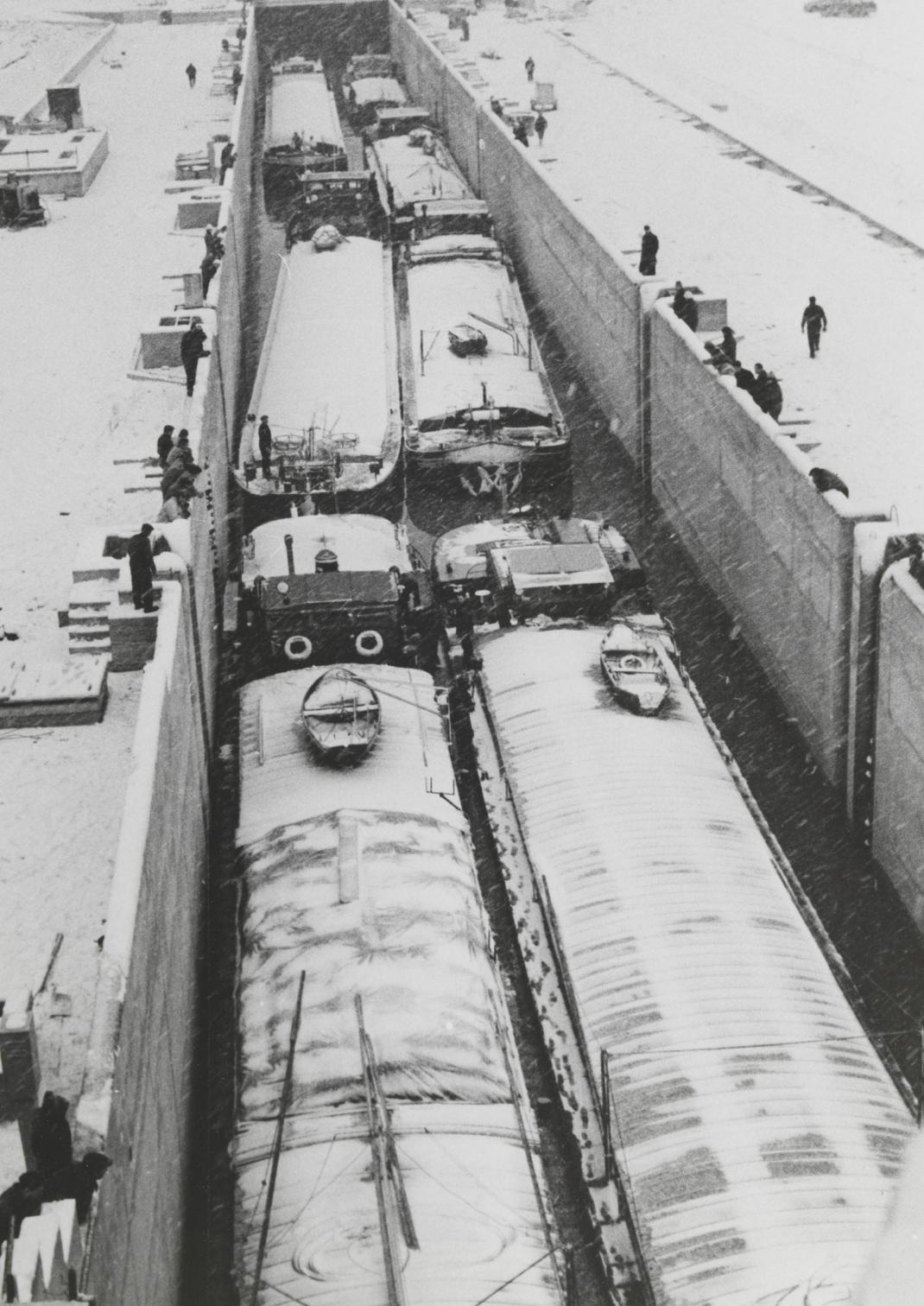
25 millions de m³ de terrassements
500 000 m³ de béton armé
20 000 tonnes d'acier
700 000 tonnes d'enrochements
25 ha de revêtements bitumineux
2 200 hommes

L'ESPOIR DES AUTRES

À Bourg-lès-Valence, la construction de la centrale hydroélectrique apporte plus d'espoir. On sait en effet déjà que l'équipement de ce tiers-central du fleuve sera couplé à des installations industrielles et portuaires, et que l'aménagement de Bourg-lès-Valence prévoit sur son emprise, l'implantation d'une zone industrielle de 50 ha ouvrant au tissu local des perspectives économiques nouvelles. « L'édification de l'ouvrage que va réaliser la CNR est fort bien accueillie dans cette cité où les habitants espèrent bénéficier dans quelques années des avantages de cette réalisation dont les effets heureux devraient d'ores et déjà se ressentir sur le commerce local. » écrit Le Progrès dans son édition du 24 février 1965. Pour les élus, la construction du barrage est un pas vers une modernisation de leur village, dont ils mesurent assez tôt les bénéfices. On retrouve des avis positifs dans les archives municipales de La Roche-de-Glun. Le 28 décembre 1961, alors même que les travaux n'ont pas commencé et que l'on n'en est qu'à l'enquête préalable, le maire de la commune attire l'attention des conseillers municipaux sur « ce que la réalisation de cet ouvrage peut apporter au développement de notre village, à la décentralisation industrielle qu'elle doit inévitablement provoquer ainsi qu'au profit que notre cité tirera de la production électrique... » : Un avis favorable, que l'on pourrait qualifier de visionnaire 50 ans plus tard... et qui rejoindra celui du maire de la commune de Glun, située de l'autre côté du Rhône. « Le maire de Glun ne voyait pas ce que sa commune pouvait perdre avec l'arrivée du barrage ; Il ne voyait qu'une chose pour son village : l'aspect modernité, et ce que les habitants et la commune allaient gagner. » affirme Bruno Pommaret, habitant de La Roche-de-Glun. De la même façon, la Commission des sites naturels, interrogée en 1966 sur les modifications apportées par les travaux, conclura au travers du rapport de son architecte Henry Brunel que « L'aspect général de la vallée du Rhône, dans le secteur considéré, sera modifié dans un sens qui pourrait apporter une amélioration sur l'état des choses ancestrales, si des espaces verts sont aménagés à bon escient ». Ce sera chose faite dans les années qui suivront.

« Aujourd'hui, notre environnement est redevenu très joli. Il faut dire que la CNR a bien fait les choses, ils n'ont pas laissé le Rhône à l'abandon. »

Une habitante de La Roche-de-Glun.



LE COMPTE À REBOURS DE LA MISE EN SERVICE

En 1968, les travaux terminés, vient le temps de la mise en service de l'aménagement de Bourg-lès-Valence. Elle se fait progressivement, mais surtout après une importante opération de coupure du Rhône. Les 8 et 9 janvier 1968, malgré de mauvaises conditions météorologiques, pour contraindre le fleuve à passer par le barrage de retenue, 40 000 m³ de graviers sont déversés à la hauteur du barrage de La Roche-de-Glun sous le regard parfois ébahi des habitants de Glun et de La Roche-de-Glun. Le lit du Rhône est ainsi coupé sur une largeur de 150 mètres. Pour ce faire, les engins opèrent avec une rapidité déconcertante et un vacarme assourdissant. Leurs incessantes rotations impressionnent les riverains venus observer en masse le spectacle des scrapers et des bulldozers chargés de terrasser le fleuve. *« Je me rappelle bien cette soirée au mois de janvier. Il ne faisait pas très froid et nos parents nous avaient emmenés voir le spectacle de la coupure du Rhône. Quand ils ont coupé le Rhône, d'un seul coup, tous les engins se sont mis à klaxonner ensemble. Ça a résonné dans la montagne. C'était impressionnant ! Presque lugubre. »* affirmait Gérard Bouyer, contremaître CNR en 1968.

Une fois le Rhône coupé, la navigation est interrompue pour 3 jours entre le 7 et le 10 janvier 1968. Au matin du 11 janvier 1968, la dérivation et l'écluse à grand gabarit sont mises en service. Les premiers bateaux franchissent alors la chute de 12,25 m, devant le regard amusé des habitants de Bourg-lès-Valence, venus en voisins admirer un spectacle tant attendu.

Quelques jours plus tard, le 17 janvier 1968, c'est au tour du premier des six groupes Kaplan de la centrale de Bourg-lès-Valence d'être raccordé au réseau électrique. Les groupes 2, 3, 4 et 5 suivent entre les mois de février et de septembre 1968. Mais ce n'est que le 21 novembre de cette même année, que l'aménagement sera totalement opérationnel, avec le couplage du 6^e et dernier

des groupes de la centrale. Puis vient le temps de l'inauguration. Elle a lieu, le 20 juin 1969 ; ce jour-là, Gilbert Devaux, alors Président de CNR inaugure l'aménagement en présence des représentants de l'État et des collectivités locales. Par ce geste, il inscrit dans l'histoire du Rhône la fin d'une longue période de travaux spectaculaires et délicats qui ont transformé le fleuve et la vie de ses habitants.



**« C'était le 11 janvier 1968.
Il neigeait, les bateaux attendaient
depuis plusieurs jours
car la navigation avait été arrêtée.
Il y en avait 4 dans mon souvenir.
Les habitants des communes voisines
et les passants étaient venus admirer
les premiers passages de bateaux. »**

Gérard Bouyer
Contremaître CNR en 1968

Le 6^e aménagement du Bas-Rhône



Si l'aménagement de Bourg-lès-Valence présente un principe de fonctionnement comparable à ceux précédemment réalisés par CNR (un barrage de faible retenue relève le niveau du Rhône et crée une chute sur laquelle sont installées une centrale hydroélectrique et une écluse pour le franchissement des bateaux), il offre dès sa mise en service un regain d'optimisme lié à l'impact économique potentiel apporté par ses ouvrages.

« Cet aménagement de Bourg-lès-Valence apporte un argument supplémentaire pour l'équilibre et l'expansion économique et humaine de la Vallée du Rhône. Ce nouveau maillon dépasse très largement le cadre de la production électrique et de la navigation ; il rejaillit intensément sur tous les autres secteurs de l'économie drômoise et ardéchoise. »

Propos de Maurice Pic,
Sénateur, Député, Maire et Président du
Conseil Général de la Drôme dans la revue
de la navigation intérieure et rhénane du
25 mars 1968.

LE BARRAGE DE RETENUE DE LA ROCHE DE GLUN

La présence des localités de Glun et de La Roche-de-Glun impose pratiquement la position de ce barrage. Implanté au km 99,7 du Bas-Rhône sur la rive gauche, il est construit en dehors du lit mineur du fleuve, au sec, dans des alluvions perméables sur la berge. Il faut court-circuiter la boucle située en aval du village de La Roche-de-Glun sur la rive droite. Cette disposition va permettre de conserver, pendant toute la durée des travaux, la totalité du chenal navigable dans le Rhône.

Constitué de 6 passes de 22 m de long et 11,40 m de haut, il est prévu pour évacuer la crue millénaire de 7 500 m³/s, sans que le plan d'eau ne soit surélevé par rapport au niveau naturel avant aménagement. Le chantier est donc protégé par une digue en terre, à l'abri des crues les plus fréquentes. Mais la construction du barrage n'est pas sans provoquer un certain traumatisme pour les habitants de La Roche-de-Glun. L'ancien cours du fleuve et la nouvelle dérivation découpent une île avec au milieu le village. Il faut donc construire un pont pour franchir le canal.





LE BARRAGE DE DÉCHARGE DE L'ISÈRE.

Dès le départ, le défi majeur à relever sur cet aménagement, est celui de la gestion des crues de l'Isère, dont le début maximal peut atteindre 3 800 m³/s. Après des études hydrauliques très délicates sur modèle réduit pour conclure à la façon d'aménager ce confluent, il est décidé de construire un barrage de décharge. Assez similaire au barrage de retenue bien que moins large (3 vannes de 15 m de hauteur), il a pour mission d'évacuer le débit excédentaire des eaux de la rivière chargées de matériaux limoneux au moment de ses crues, sans créer de courants traversiers gênants pour la navigation. À l'époque de la construction, les ingénieurs misent sur le fait que la petite fraction de limons qui passe néanmoins par l'aval du canal sera absorbée par la centrale et que les dépôts qui se formeront inévitablement pourront être mobilisés par des manœuvres de chasse.

LE CANAL DE DÉRIVATION, LA RETENUE ET LES DIGUES.

C'est sur la rive gauche du Rhône qu'il est possible de placer le canal de dérivation. Il est donc nécessaire de prendre des dispositions particulières pour insérer l'Isère dans l'aménagement général. À partir de La Roche-de-Glun, les eaux du Rhône empruntent ce canal dont l'entrée se situe immédiatement en amont de la commune. Il s'allonge d'abord dans la plaine, avant de rejoindre le cours de l'Isère qu'il emprunte sur 1,5 km, pour retrouver ensuite le lit mineur du Rhône, dans la plaine de Bourg-lès-Valence. La dérivation, longue de 10 km est destinée à acheminer vers la centrale hydroélectrique le débit à turbiner, et à permettre le passage de la navigation.

Sur les deux rives de l'aménagement de Bourg-lès-Valence, la retenue est bordée de digues en terre, en majeure partie insubmersibles, distantes de 300 à 400 m environ. Construites sur 14 km pour permettre le relèvement du plan d'eau lié à l'action du barrage. Par ailleurs, des aménagements de protection spéciaux dotés d'aqueducs de drainage sont également mis en place dans la traversée des agglomérations de Tain-l'Hermitage et de Tournon. Ces municipalités ont ainsi profité de ces importants travaux pour moderniser leurs réseaux d'eau notamment contre les reflux du Rhône...

« Les habitants se sont habitués progressivement à cette nouvelle centrale. Cela s'est passé dans la normalité des choses. »

Gérard Bouyer
Contremaître CNR en 1968.

« Grâce à la technique acquise au cours de ces dernières années, nous avons pu substituer les turbines de type vertical à des turbines horizontales, représentant une très nette amélioration. »

Gilbert Devaux
Président de la CNR de 1960 à 1972

UN FLEURON : LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE ET SON ÉCLUSE

Les ingénieurs de CNR avaient vu juste : le tiers-central du Bas-Rhône bénéficiant de forts débits, grâce aux apports de l'Isère, mais aussi grâce à une forte pente, semble rentable d'un point de vue hydroélectrique. L'ensemble constitué par la centrale, le déchargeur et l'écluse est donc construit sur la berge du Rhône à 2,5 km au Nord de l'agglomération de Bourg-lès-Valence et produit plus d'un milliard de kWh par an. La centrale de Bourg-lès-Valence présente plusieurs particularités, comme celle d'être la dernière de ce fameux tiers central du Bas-Rhône à être équipée de groupes Kaplan de 30 MW, à axes verticaux. Deux ans auparavant en effet, à la centrale de Pierre-Bénite, des turbines à axe horizontal de la Société des « Forge et Ateliers du Creusot » étaient expérimentées pour la première fois. Elles montrent très vite leur supériorité technique, et sont surtout génératrices d'importantes économies de génie civil et d'équipement ; autant de qualités qui pousseront les ingénieurs de CNR à les installer dans les centrales plus récentes.



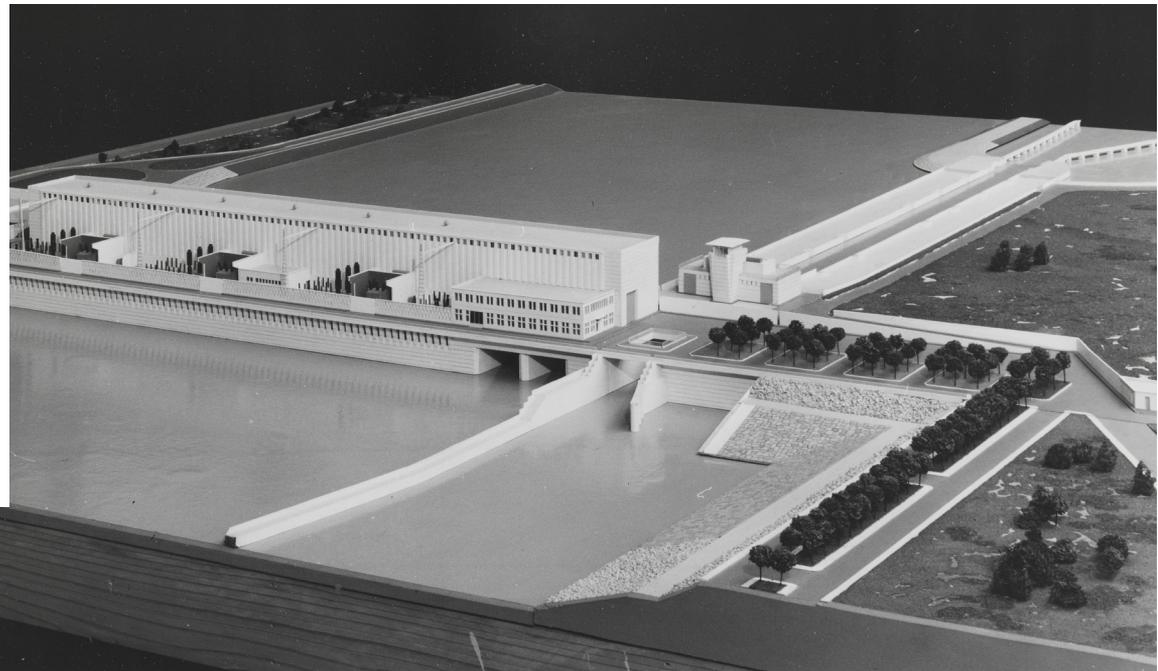
Une autre des particularités de la centrale de Bourg-lès-Valence est de disposer d'un incinérateur: outil nécessaire à l'époque (et jusque dans les années 90), pour brûler ce que le Rhône et l'Isère étaient capables de charrier jusqu'à Bourg-lès-Valence.

« L'incinérateur était une sorte de fosse bétonnée placée à l'air libre, dans laquelle on brûlait un peu tout ce qui passait par le dégrilleur... Vous imaginez! Des incinérateurs comme celui-ci, il y en avait très peu sur le Rhône. Cela a duré jusqu'en 1995, date à laquelle la réglementation européenne est devenue plus stricte. Ce genre d'incinérateur a alors dû être détruit. »

Raymond Peyle
Responsable du pôle exploitation à la centrale de Bourg-lès-Valence de 1989 à 1993



Si les deux barrages, la dérivation, la retenue témoignent, sur l'aménagement de Bourg-lès-Valence, de certaines particularités par comparaison avec les ouvrages homologues précédents de CNR, l'écluse, elle, est dimensionnée au gabarit européen (195 m de long et 12 m de large), et munie d'une porte amont busquée et d'une porte aval plane et levante. Elle permet à la batellerie de franchir la chute avec un temps d'éclusage de 12 minutes. Elle sera cependant soumise à quelques améliorations dans les années 90 pour être plus adaptée à l'apport massif de sédiments souvent charriés par l'Isère qui, à l'époque, pouvaient provoquer un engorgement autour des aqueducs.



/ Caractéristiques de la Centrale /

Puissance installée: 180 MW
Longueur salle des machines: 148 m
Largeur: 16 m / Hauteur: 19 m
6 groupes équipés de turbines de type Kaplan
Puissance nominale: 30 700 kW
Hauteur de chute: 12,10 m
Production annuelle moyenne: 1,1 TWh

DES PROMESSES TENUES

Une fois mis en service, l'aménagement de Bourg-lès-Valence tient ses promesses d'amélioration. La centrale contribue à la production énergétique totale des centrales du Rhône de façon importante avec ses 10 milliards de kWh annuels, la longueur de la voie d'eau est agrandie sur le Bas-Rhône et portée à 135 km. Par ailleurs, grâce aux dispositions adoptées, l'aménagement profite directement à l'agriculture régionale en protégeant les plaines contre les inondations, mais également en aidant à l'irrigation des cultures grâce à ses 4 prises d'eau. Il contribue à faciliter les communications routières sur les deux rives du fleuve et les implantations industrielles, grâce au remblaiement des terre-pleins, rendus possibles en utilisant les excédents de déblais provenant des ouvrages. Enfin, l'aménagement de Bourg-lès-Valence améliore grandement l'assainissement des villes de Tain l'Hermitage et de Tournon, et crée, grâce à sa retenue, un vaste plan d'eau de 300 ha favorable au tourisme et aux sports nautiques.



« On a fait des travaux dans la partie basse des aqueducs pour que la vase puisse être évacuée. On les a percés, car les bateaux n'arrivaient plus à rentrer. Il a fallu percer les aqueducs pour que la vase ne stagne plus. »

Jean-Paul Soubeyrand
Responsable de l'aménagement en 1993

Un outil

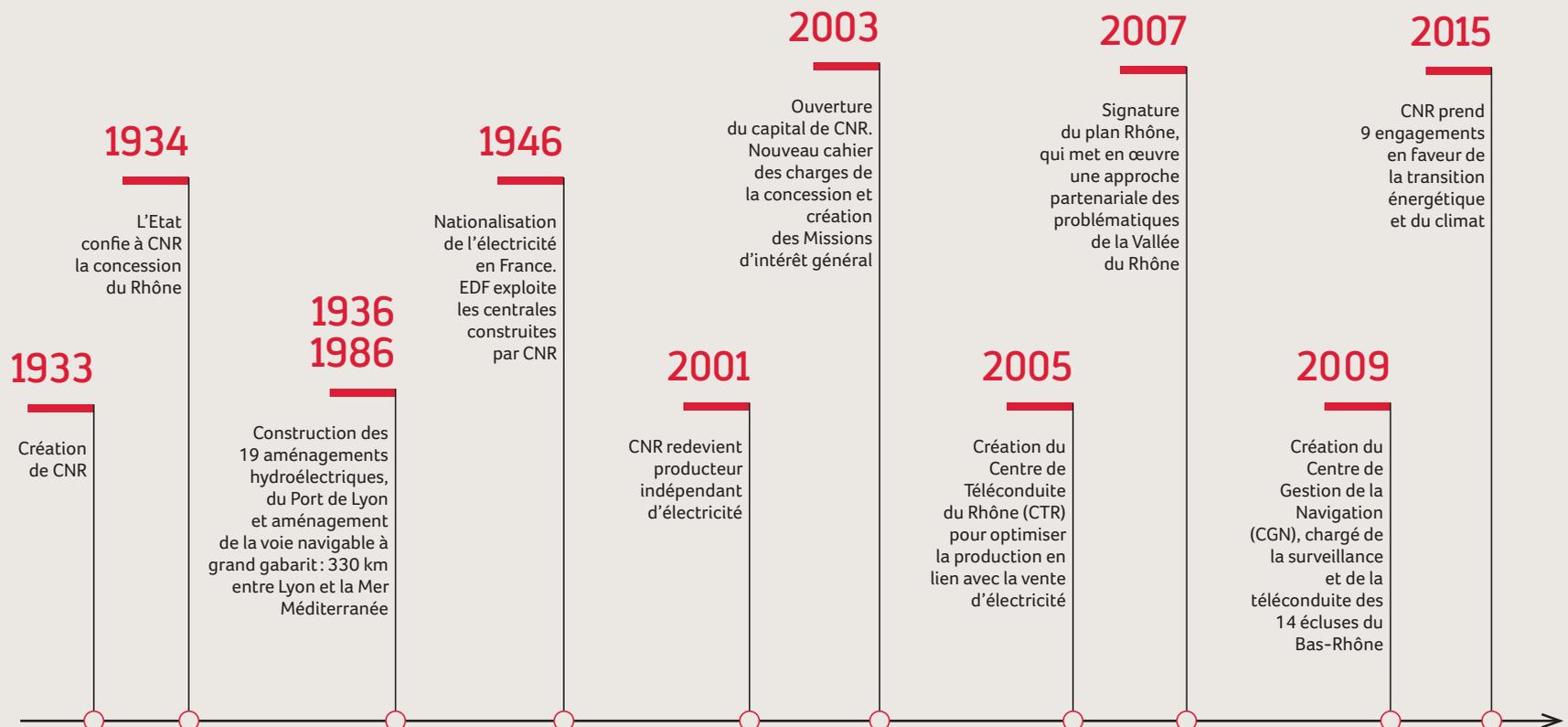
modernisé

UNE ÉVOLUTION INÉVITABLE

Depuis ces mémorables années de construction pendant lesquelles le paysage a été chamboulé, la vie des habitants bouleversée et le Rhône transformé, 50 ans ont passé et le temps a fait son œuvre, mais l'outil de production n'a cessé d'être soumis à une maintenance régulière. Il s'est également adapté aux évolutions technologiques et a évolué avec les innovations majeures. L'entretien et l'amélioration des équipements ont été menés avec une constance sans faille et une volonté permanente de perfectionnement. Digués, barrages, écluses, centrales hydroélectriques, groupes électriques... tous ces ouvrages ont connu une évolution significative qui a entraîné avec elle les hommes et leurs métiers.



CNR EN QUELQUES DATES CLÉS





DE L'HUMAIN À LA MACHINE

Pendant une dizaine d'années, la centrale de Bourg-lès-Valence est conduite manuellement, le personnel travaillant en 3/8 sous la supervision du chef de quart. À cette astreinte de surveillance qui mobilise les équipes 24h/24 dans les salles de machines et aux services de quart, succède une efficace coordination de l'exploitation. À partir de 1977, une salle de contrôle, le Poste de Surveillance Hydraulique, voit le jour à Châteauneuf-du-Rhône pour regrouper l'ensemble des informations nécessaires au contrôle des niveaux et débits du fleuve et prévoir la situation hydraulique de tous les aménagements de la vallée.

UNE COORDINATION GRANDISSANTE

Une trentaine d'années plus tard, en 2005, la performance humaine, industrielle et technologique s'accroît encore avec la coordination de l'ensemble des centrales. La production de l'aménagement de Bourg-lès-Valence est, à partir de cette date, supervisée depuis le Centre de Téléconduite du Rhône établi à Lyon. Il remplace le Poste de Surveillance hydraulique de Châteauneuf-du-Rhône (ainsi que celui de Génissiat et de Seyssel sur le Haut-Rhône). L'amélioration du pilotage et de la surveillance de la chaîne des aménagements sur le Rhône progresse. À cette époque déjà il est possible de transmettre des ordres, à tout moment, en temps réel ou en différé.

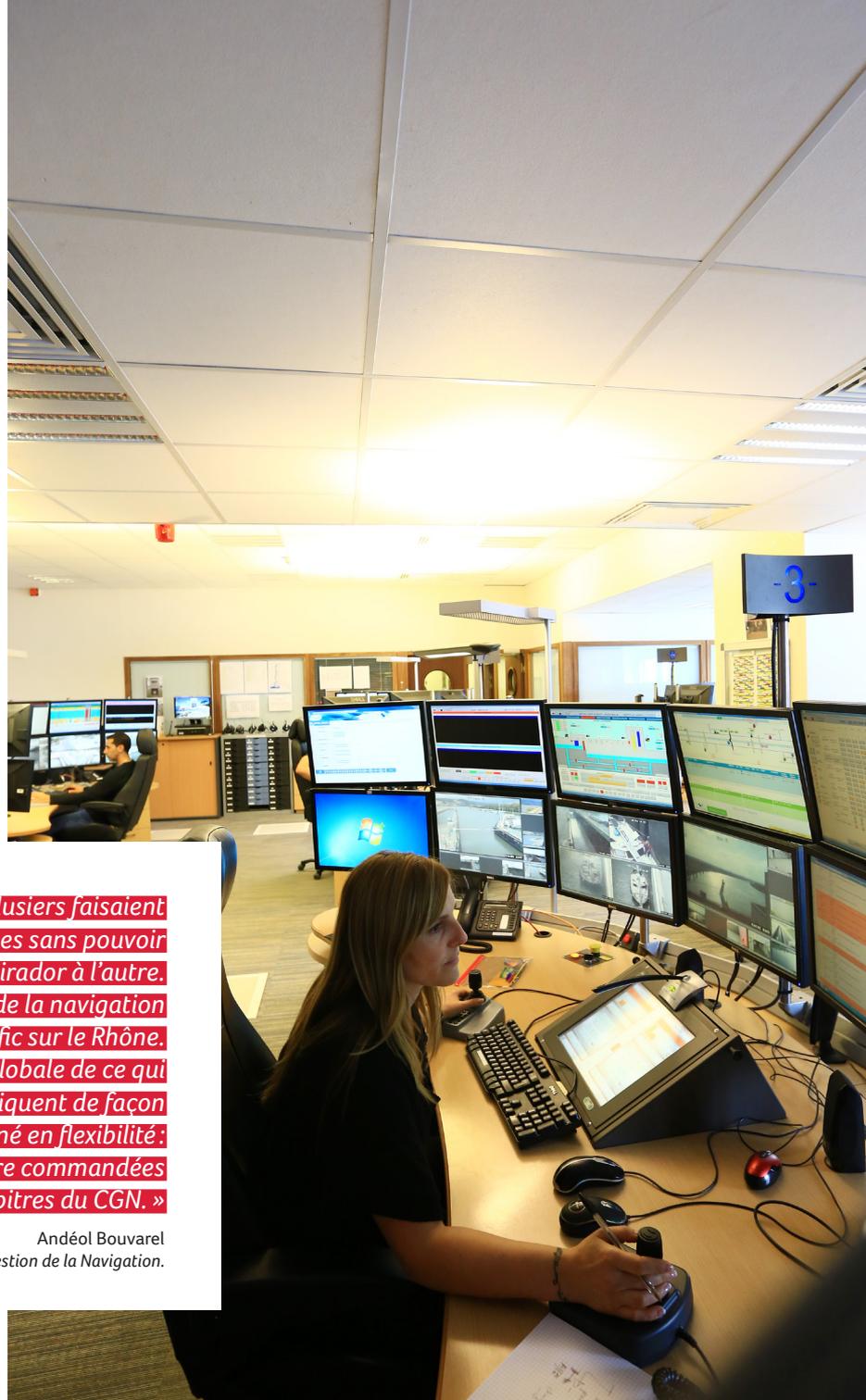


UNE AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA NAVIGATION

En 2009, il est décidé de moderniser la navigation, depuis toujours l'une des 3 missions de CNR. À partir de cette date, le Centre de Gestion de la Navigation s'installe en lieu et place du Poste de Surveillance Hydraulique, à Châteauneuf-du-Rhône. Cette véritable « tour de contrôle » sur le fleuve va progressivement manœuvrer à distance, 24h/24 et 7j/7 les 14 écluses à grand gabarit qui jalonnent le Rhône de Pierre-Bénite à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Son déploiement est progressif, de mai 2009 à décembre 2012. L'écluse de Bourg-lès-Valence, qui a vu les premiers bateaux franchir sa chute le 11 janvier 1968, est la première à être raccordée au Centre de Gestion de la Navigation en mai 2009. Les 3 premiers mois qui suivent son raccordement, un écluseur reste présent en permanence dans le mirador de l'écluse. Puis, progressivement, l'écluse va être téléconduite depuis le Centre de Gestion de la Navigation sans présence d'écluseur. Depuis près de 10 ans maintenant, les manœuvres d'éclusage sont guidées nuit et jour à Bourg-lès-Valence par l'un des systèmes de contrôle les plus sophistiqués d'Europe. Cinquante ans après les premiers passages de bateaux, à Bourg-lès-Valence, comme sur les autres écluses de CNR, le métier d'écluseur s'est transformé en se professionnalisant. Ces hommes de la voie d'eau d'hier, passionnés de navigation fluviale et qui travaillaient jusque-là en solitaire, pilotent désormais ces 14 grandes écluses en tant que « techniciens de la navigation ». Leur rôle est immense. En plus de guider les quelque 95 000 passages qui se font en moyenne chaque année, ils doivent informer les navigants de la disponibilité des écluses et de l'état du trafic. Quant à la conduite en local, elle intervient de nos jours uniquement pour des opérations de maintenance spécifiques ou en cas d'empêchement au CGN.

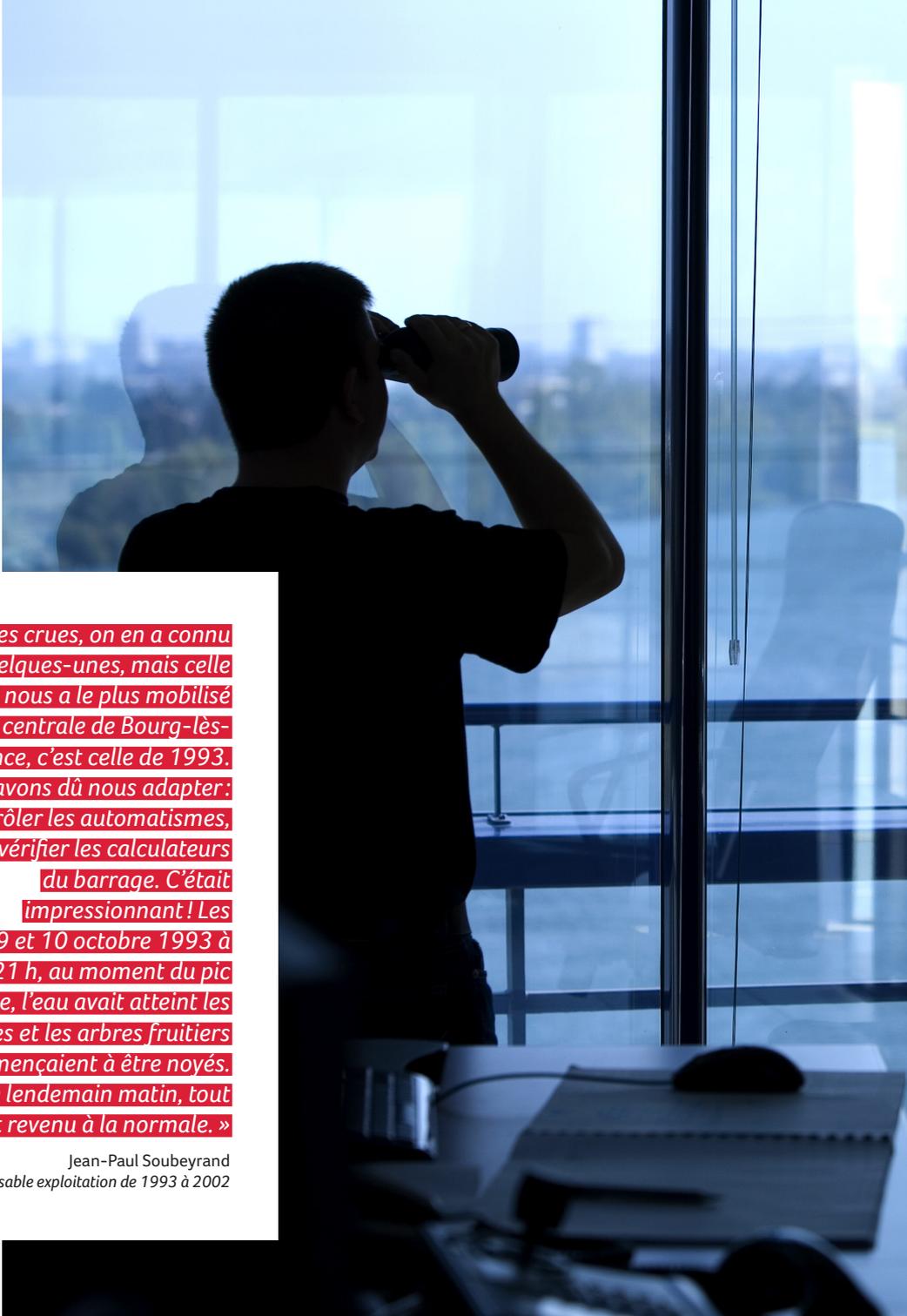
« Avant le CGN, les écluseurs faisaient de la conduite d'écluses sans pouvoir communiquer d'un mirador à l'autre. Aujourd'hui, les techniciens de la navigation font de la gestion de trafic sur le Rhône. Ils ont tous une vision globale de ce qui passe sur le fleuve et communiquent de façon constante. De plus, on a gagné en flexibilité: toutes les écluses peuvent être commandées de tous les pupitres du CGN. »

Andéol Bouvarel
Responsable du Centre de Gestion de la Navigation.



UN ENTRETIEN SANS FAILLES ET UNE RÉACTIVITÉ CONSTANTE FACE AUX ALÉAS

Nettoyer, réparer, moderniser... Pour assurer un fonctionnement optimal de l'aménagement et un parfait état des ouvrages qui le constituent, les équipes de CNR surveillent et entretiennent cet aménagement depuis sa mise en service en 1968. L'objectif: résister au temps et aux aléas divers, tout en plaçant en priorité la sécurité des personnes, des biens et de la navigation, mais aussi la sûreté hydraulique. Sur le barrage de La Roche-de-Glun par exemple, ces mots trouvent leur sens lorsqu'en 2015, dans le cadre du programme pluriannuel de maintenance électromécanique des aménagements de CNR, deux « porte-étanchéités » (supports des joints latéraux d'une vanne) doivent être rénovées. Comment ne pas gêner l'usage de la route qui passe sur le barrage? Comment assurer la sécurité des usagers de cette voie? Il est décidé de ne pas couper la circulation et d'utiliser une solution d'enlèvement par hélicoptère des deux pièces. Sous le regard des passants, elles sont hélitreuillées puis transportées et déposées sur un camion plateau. Le même procédé sera utilisé plus tard pour leur remontage. Au fil du temps, la maintenance devient de plus en plus « prédictive » afin d'anticiper le vieillissement naturel des outils de production. De nouvelles technologies qui mesurent en temps réel l'évolution des machines sont installées. Elles préviennent des défaillances à venir en déclenchant des interventions ciblées avant qu'un incident se produise. Et comme tous ceux du Rhône, l'aménagement de Bourg-lès-Valence a dû résister de nombreuses fois à des crues mémorables. Dans la mémoire des exploitants, c'est celle de 1993 qui a le plus marqué les esprits.



« Des crues, on en a connu quelques-unes, mais celle qui nous a le plus mobilisé à la centrale de Bourg-lès-Valence, c'est celle de 1993. Nous avons dû nous adapter: contrôler les automatismes, vérifier les calculateurs du barrage. C'était impressionnant! Les 9 et 10 octobre 1993 à 21 h, au moment du pic de crue, l'eau avait atteint les routes et les arbres fruitiers commençaient à être noyés. Le lendemain matin, tout était revenu à la normale. »

Jean-Paul Soubeyrand
Responsable exploitation de 1993 à 2002



PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE L'AMÉNAGEMENT DE BOURG-LÈS-VALENCE

Le barrage de décharge sur l'Isère

Composé de 3 vannes et d'une hauteur de 14,25 m, il est destiné à évacuer les eaux de l'Isère en crue.

Une retenue endiguée

Longue de 9 km et large de quelque 400 m, elle protège des submersions les plaines riveraines situées en amont du barrage.

Un barrage de retenue

Comportant 6 vannes, long de 132 m et d'une hauteur de 10,90, il contribue à dériver l'eau du fleuve vers la centrale et à évacuer les crues du Rhône. Chaque passe de 22 m de largeur permet d'évacuer 1 205 m³/s

Une dérivation à faible pente

Avec un canal d'amenée de 7,6 km et un canal de fuite de 2,3 km, elle est navigable et longue de 10 km.

Une centrale hydroélectrique

Équipée de 6 turbines Kaplan pour un débit de 2 200 m³/s, sa production annuelle est de 1,1 TWh.



Une écluse à gabarit européen

Équipée d'une porte baissante à l'amont, doublée par une porte busquée de secours, longue de 195 m et large de 12 m, elle a un temps d'éclusage de 12 minutes. Elle permet de franchir un dénivelé de 11,49 m.



Trois ponts

Ils ont été réalisés pour le rétablissement des voies de communication impactées par l'aménagement.



An aerial photograph showing a large concrete dam with multiple spillways across a river. The river is calm upstream and turbulent with white water downstream. To the left of the dam is a residential town with many houses and trees. To the right is a green field and some buildings. The background shows a wide valley with fields and a distant town.

LE TEMPS DES DÉVELOPPEURS

Un territoire valorisé



1968-2018 : le Rhône, un puissant vecteur de développement

L'aménagement de Bourg-lès-Valence est désormais bien intégré au paysage de la vallée et les traces du chantier se sont effacées. L'herbe a repoussé, les îles ont été réactivées, des espaces de loisirs sont réapparus et avec eux, les sports nautiques et le tourisme fluvial. Le développement du trafic de marchandises sur le Rhône allège chaque jour la vallée des nombreux poids lourds qui la sillonnent, réduisant d'autant les effets de la pollution. L'irrigation s'est développée, dynamisant l'agriculture locale. Quant aux zones industrielles et portuaires, leur développement constant, opéré avec des méthodes respectant l'environnement donne un rayonnement certain au territoire. Enfin la nature et le paysage ont retrouvé, 50 ans plus tard, une nouvelle beauté.

**« Tout changement perturbe,
le progrès dérange d'abord.
Après viennent les bienfaits,
et on en attend déjà d'autres.
Ainsi va la vie... »**

« Résultat d'une longue maturation, l'aménagement de Bourg-lès-Valence appartient aujourd'hui au paysage de la vallée du Rhône. La centrale hydroélectrique produit chaque année plus d'un milliard de kilowattheures d'énergie renouvelable, le trafic fluvial connaît une progression constante, l'agriculture a été préservée et les zones industrielles et portuaires se développent. Des résultats obtenus après de longues années d'efforts. »

Philippe Bouchardeau
« Un barrage et des hommes ».

En 2001, CNR devient producteur indépendant d'électricité et s'engage, en 2004, dans une importante démarche volontariste de Missions d'Intérêt Général qui ont pour but de créer de la valeur locale par diverses réalisations et investissements en faveur des territoires. L'ambition est forte : redistribuer aux collectivités riveraines une part du fruit de la richesse générée par le fleuve. Ainsi, depuis plus de 10 ans, CNR initie ou participe, aux côtés des communes, à de nombreuses actions qui visent à développer des projets d'ordre culturel, économique, environnemental ou sportif autour du fleuve. Tous ces projets tendent vers un même objectif : renforcer le lien entre les riverains et le Rhône, et transmettre aux générations futures un fleuve vivant et valorisé.

Un tourisme fluvial

amélioré

Depuis les années 2000, la qualité de service à la navigation augmente considérablement avec un trafic maintenant possible 24h/24. Sur le linéaire de l'aménagement de Bourg-lès-Valence, ces améliorations des conditions de navigation sont couplées avec le développement des infrastructures portuaires et fluviales. Les initiatives sont devenues, au fil des ans, plus nombreuses, pour favoriser l'essor des croisières sur le Rhône et contribuer au développement d'un tourisme fluvial. CNR a en effet participé à la construction de nombreux équipements: les haltes nautiques de Tain l'Hermitage et de La Roche-de-Glun, deux appontements pour bateaux à passagers à Tain l'Hermitage et à Tournon où quatre paquebots de croisières peuvent s'amarrer. Autant de réalisations qui permettent à des associations de multiplier leurs activités de navigation et de découverte du fleuve, et aux bateaux de croisière de débarquer aisément leurs passagers pour découvrir la région et son patrimoine. Autant de développements qui génèrent localement d'importantes retombées touristiques et économiques.

Mais on ne peut pas mentionner le tourisme fluvial sans citer l'existence plus au sud du Port de l'Épervière, dédié à la navigation de plaisance. Créé en 1978, à l'initiative de la CCI de la Drôme, sur un terrain concédé par l'État à CNR, agrandi en 2004, il est très vite devenu un équipement phare de cette partie du Rhône. Situé à quelques kilomètres à l'aval de Valence, à une journée de navigation de la mer, il est l'un de plus importants ports fluviaux de France avec 420 postes d'amarrage, une aire de carénage et une capitainerie au service des plaisanciers. Le tout sur un plan d'eau de 44 000 m² intégré dans un parc urbain de 10 ha entouré d'un sentier botanique qui en font un véritable poumon vert pour la ville. Avec le passage de plus de 700 plaisanciers par an, en provenance de France et du nord de l'Europe principalement, il est le premier port de plaisance fluvial français labellisé « pavillon bleu » depuis 2005.





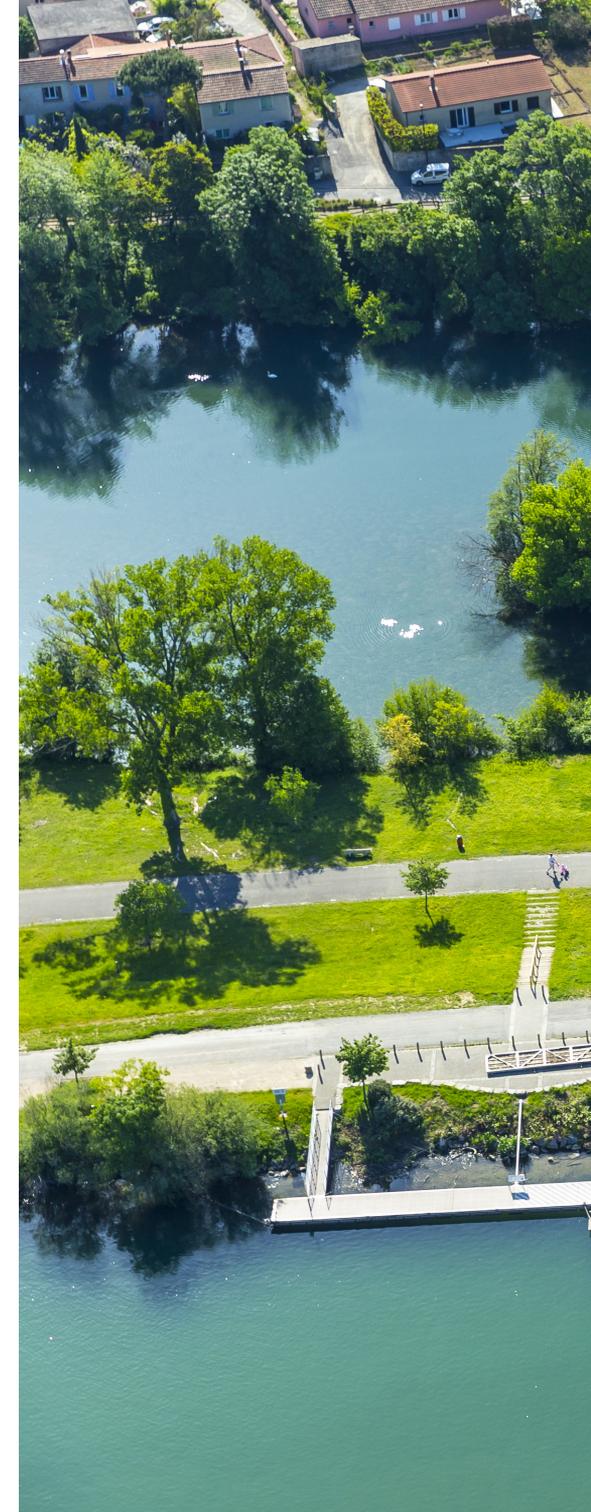
« Dans tous les grands pays, on a constaté qu'une voie navigable moderne constituait un pôle d'attraction économique. Dans le cas particulier de l'aménagement de Bourg-lès-Valence, le développement régional le sera de façon importante. »

P. Bayar
Directeur des travaux et de
l'Exploitation des chutes (1967)

Un trafic sur l'eau

décarboné

En 2016, pour concilier développement du tourisme fluvial et développement durable des territoires, CNR installe sur l'apponement pour bateaux à passagers de la ville de Tournon des bornes d'alimentation électriques dites « Haute Puissance ». Leur fonction : réduire l'impact des nuisances sonores, olfactives et environnementales causées par les groupes électrogènes utilisés par les paquebots à quai. Ces bornes, qui délivrent une électricité 100 % renouvelable, sont utilisables toute l'année. Grâce à cette nouvelle source d'alimentation, CNR promeut une mobilité décarbonée, avec l'ambition d'équiper d'autres apponements de la vallée du Rhône.







Des loisirs développés

TRADITION ET MODERNISATION DE LA PRATIQUE DES JOUTES

Que ce soit à La Roche-de-Glun, sur le bassin des musards, ou à Bourg-lès-Valence, dans le bassin de l'île Girodet (autrefois appelée « l'île aux lapins »), la pratique des joutes nautiques a toujours été extrêmement populaire dans la région. À La Roche-de-Glun, la tradition des défis nautiques de marinières pratiquée pendant les fêtes locales remonte à 1850. Depuis, les gestes des jouteurs, attachés à leur sport se sont transmis de père en fils. Dans les années de construction du barrage de La Roche-de-Glun, les transformations du paysage ne changent rien à la ferveur des jouteurs. Le bassin des Musards déplacé, ils continuent à pratiquer leur sport favori un peu plus loin en attendant que ce dernier soit réaménagé et que les confrontations reprennent dans un environnement plus sécurisé.

À Bourg-lès-Valence, en 1968, l'aménagement du Rhône et l'arrivée de l'autoroute A7, ont fait disparaître l'île Girodet et, avec elle, le bassin où se relevaient des défis devenus fédérateurs de la vie de la commune. Il a fallu attendre 1974 pour que les passionnés retrouvent leur bassin après d'importantes transformations, comme la réhabilitation de son quai auquel CNR a participé. Puis le sort a de nouveau frappé : totalement envasé entre 2015 et 2018, le bassin de Bourg-lès-Valence connaît une rénovation importante qui lui donnera une deuxième naissance, à laquelle CNR contribue. Autant d'actions inscrites dans une logique partenariale par laquelle CNR montre son attachement à la culture rhodanienne. Le partenariat conclut en 2016 avec la ligue Rhône-Alpes Auvergne de joutes et de sauvetage permet à CNR de mettre en valeur cette pratique historique dans une démarche d'innovation respectueuse de l'environnement et en faveur du développement durable. Le but : aider les différents clubs à faire vivre leur sport grâce à l'achat de matériel, le financement de certaines actions, la participation aux tournois et compétitions ou encore plus récemment, l'accompagnement dans l'achat de 6 moteurs électriques, mis à disposition des clubs de joute de la vallée. Une façon d'allier tradition et modernité et de mettre l'énergie verte de demain au service d'un sport ancestral.

« A La Roche-de-Glun, dans les années 60, il y avait une union nautique qui avait déjà un siècle. On organisait des fêtes nautiques chaque été sur le golfe qui était encore ouvert. Moi en tant que gamin ce qui me plaisait c'était les concours de joutes. Il y avait tout un esprit autour qui était fantastique. Pendant une semaine c'était la grande fête. On joutait en dessous des restaurants, là où il y a le quai maintenant... »

Bruno Pommaret
Habitant de La Roche-de-Glun



LE RHÔNE, DESTINATION PÊCHE

Depuis plusieurs années, CNR et les fédérations de pêche de la Drôme et de l'Ardèche mènent ensemble des actions pour valoriser le fleuve et, en plus de la pêche de loisirs, y développer de nouveaux modes de pêche modernes (float tube, street fishing...) ou sportifs (pêche aux carnassiers, au silure...). CNR et les deux fédérations de pêche donnent en 2016 une nouvelle dimension à leur partenariat en l'orientant vers le développement d'une offre touristique combinant produits pêche, hébergements labellisés pêche, accueil et offre de services destinés aux pêcheurs et à leurs familles. En s'appuyant sur la ViaRhôna et le tourisme fluvial, qui connaissent une fréquentation en hausse sensible, et en misant sur le considérable potentiel halieutique et l'attractivité du fleuve, les partenaires ambitionnent de faire du Rhône une véritable destination touristique.



LA RENATURATION DES PLANS D'EAU ET BORDURES DE FLEUVE

Le territoire formé par les communes de Glun, La Roche-de-Glun (Drôme) et Mauves (Ardèche), situé au cœur de la moyenne vallée du Rhône, dont le fleuve est un axe structurant, est porteur d'une identité rhodanienne d'une grande richesse. Ce territoire a réinventé son cadre de vie, en initiant avec CNR des actions concrètes de préservation et de mise en valeur de ses plans d'eau et espaces alluviaux. Ainsi, le bassin (appelé autrefois Golfe) des Musards à La Roche-de-Glun, le plan d'eau des Marettes à Glun, le lac des Pierrelles à Mauves, ont-ils bénéficié de ces réhabilitations à l'initiative des communes avec l'appui et l'expertise de CNR.

Menées depuis 2012, ces actions ont amélioré la qualité écologique des plans d'eau, conservé les cordons forestiers qui les entouraient pour certains (lac des Pierrelles), renaturé les berges, sécurisé les sites.



**« Aujourd'hui autour du bassin des Musards,
il y a une foule immense le dimanche.
Les après-midi, il y a énormément
de personnes qui se promènent ;
et ce ne sont pas que des gens de La Roche. »**

Laurent Rageau
Habitant de La Roche-de-Glun

Des berges rendues

aux riverains



LA VOIE BLEUE

Pour permettre aux riverains de découvrir la richesse du fleuve à deux pas des zones urbanisées et de se réappropriier ses rives, CNR soutient l'initiative de la Communauté de Communes Rhône-Crussol lorsqu'est proposée la création d'une voie bleue, dédiée aux déplacements doux au bord du vieux Rhône de Bourg-lès-Valence. Depuis 2014, cet espace d'évasion nature relie sur 12 km les villages de Châteaubourg et de Soyons, en passant par les communes de Cornas, Saint-Péray et Guilherand-Granges, en majeure partie sur le domaine concédé à CNR. Aujourd'hui, piétons et cyclistes évoluent dans la forêt alluviale, au pied des châteaux de Châteaubourg et de Crussol et des vignobles de Saint-Joseph, Cornas et Saint-Péray. Au-delà de constituer un refuge naturel pour les espèces qui s'y reproduisent comme les castors, les renards, les chevreuils ou encore les martins- pêcheurs, cette étendue verte reliée à des parkings relais, permet l'accès à près de 350 km de sentiers de randonnées. Elle facilite la découverte du Rhône dans sa naturalité et sa richesse.

LA VIARHÔNA.

Pouvoir aller de la frontière suisse à la Camargue en vélo en flirtant avec le Rhône... Véritable fil rouge entre les territoires traversés par Rhône, la ViaRhôna se déploie sur 815 km. Cet itinéraire, réservé aux modes doux, est également une invitation à se réapproprier le fleuve sur le domaine CNR. Une initiative réussie puisque les communes installent des loisirs à proximité ou organisent des événements sportifs sur son tracé. Ainsi, les riverains et les touristes découvrent ou redécouvrent leur fleuve, les ponts du Rhône, les milieux naturels, mais aussi tout un patrimoine culturel local. Depuis La Roche-de-Glun ViaRhôna longe aujourd'hui les berges du Rhône, chemine le long de l'écluse et de la central hydroélectrique de Bourg-lès-Valence avant de poursuivre en direction de Valence. Passant non loin du bassin de joutes, elle emprunte ensuite un itinéraire urbain dans Bourg-lès-Valence pour rejoindre les bords du Rhône à la hauteur du parc Jouvét. Ainsi, outre les touristes et les promeneurs, les riverains profitent pleinement des bords du fleuve grâce à cette voie dédiée au mode doux qui facilite aussi leurs déplacements domicile-travail.



LA FUTURE « ILE PARC DE GIRODET »

Un peu d'histoire : En 1866, les espaces urbains de Bourg-lès-Valence sont directement liés au fleuve, sauf au nord de cette partie urbanisée où se trouve une petite île que l'on appelait « l'île aux lapins ». Bourg-lès-Valence vit alors avec son fleuve. L'endiguement du Rhône induit alors la création d'une sablière de près de 30 ha, à l'aval de la centrale appelée « l'île Girodet ». Les années passent et un phénomène de réappropriation spontanée et désorganisé se développe sur l'île Girodet. Aujourd'hui, un projet de réhabilitation, auquel CNR contribue, a été décidé qui verra le jour en 2019. À cette date, elle deviendra « l'île parc Girodet » ayant bénéficié de la création d'un parc paysager de plus de 8 hectares, la plantation de 2 500 arbres, la déminéralisation de plusieurs milliers de m² de sols, la construction d'un belvédère, l'aménagement du bassin de joutes et l'installation d'un ponton d'accostage sans oublier la création d'une vaste esplanade entre le Théâtre et le Rhône et l'ouverture d'espaces de promenade et de détente, etc. Un véritable parc urbain va prochainement naître au bord du fleuve ; un bel exemple de réappropriation des abords du Rhône, cher aux riverains.

Une biodiversité

Depuis toujours, CNR place le respect de l'environnement au cœur de son action d'aménageur. Elle fait progresser ses pratiques pour préserver les espèces du sillon rhodanien et offrir un cadre de vie de qualité aux populations riveraines. Pour ce faire, CNR s'entoure d'experts : associations environnementales, communauté scientifique, entreprises innovantes de la vallée du Rhône, mais également les collectivités territoriales. Sur l'aménagement de Bourg-lès-Valence, plusieurs exemples illustrent cet engagement de CNR en faveur de l'environnement.



préservée

LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE DU SITE INDUSTRIEL DES COMBEAUX.

Sur cet espace dédié aux activités industrielles, CNR donne une place majeure à la préservation du corridor biologique. Au moment de l'étude de projets d'installation, s'il existe un impact quelconque sur l'environnement, des propositions d'actions d'évitement, de réduction ou de compensation sont automatiquement mises en place. Par ailleurs, pour préserver les espèces protégées sur le site, CNR fait dresser par des experts, un inventaire précis des ressources naturelles et de l'avifaune existante. Cette démarche, qui a duré deux ans, a permis d'appréhender les éléments constitutifs de la biodiversité existante. Une liste de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs a ainsi été dressée, révélant les problématiques qui pourraient découler de leur cohabitation avec une activité industrielle. Cette démarche conduit à la mise en place de préconisations, actions ou propositions de gestion pour les années à venir, pour préserver ces espèces porteuses d'un intérêt écologique majeur.

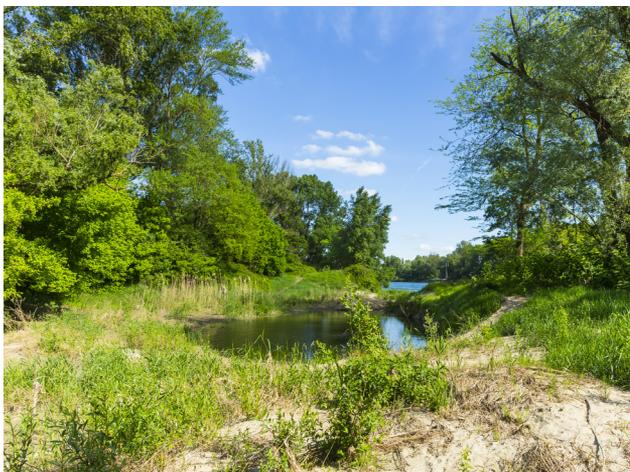
Pour compléter son action, CNR réalise un plan guide d'aménagement pour les amodiataires qui reprend les préconisations nécessaires à une bonne intégration sur le site industriel (amélioration de la sécurité, insertion paysagère, qualité architecturale du bâti, limitation des nuisances sonores, renforcement de l'acceptabilité sociale etc.).

L'INSTALLATION D'UN RUCHER PÉDAGOGIQUE SUR LE SITE DES COMBEAUX

Toujours dans une logique de sensibilisation à la biodiversité par la pédagogie, CNR dédie, entre l'écluse et le site des Combeaux, un espace de 5 ha à la préservation des insectes pollinisateurs. Aménagé dans le cadre du programme « Abeilles et Compagnie » initié par CNR en 2013 (qui vise à la préservation de l'abeille), cet espace compte 2 hôtels à insectes, une ruche pédagogique, un rucher exploité par un apiculteur professionnel, 5 000 m² de prairies d'espèces herbacées, un verger de 2 500 m², un espace de 1 500 plantes aromatiques, et une zone humide de 250 m² environ. Une façon supplémentaire de concilier développement durable et activité industrielle.

LE DÉMANTÈLEMENT DE CASIERS GIRARDON

Pour dynamiser les écoulements du fleuve et recréer des conditions favorables à la biodiversité, CNR mène depuis les années 2000 des actions régulières de restauration des milieux naturels qui améliorent le cadre de vie des riverains. Sur l'aménagement de Bourg-lès-Valence, le démantèlement en 2018 des « casiers Girardon » situés sur la commune de Cornas compte parmi ces actions. Ces amoncellements d'énrochements au bord du fleuve ont été construits à la fin du XIX^e siècle pour que le Rhône creuse davantage son lit et facilite la navigation. Aujourd'hui, ils sont devenus un frein au bon fonctionnement écologique et hydraulique du fleuve. 7 des 8 casiers Girardon situés vers le quartier de la Mûre, sur la commune de Cornas se sont partiellement comblés pour donner naissance à une forêt de bois dur. Un chantier a donc été lancé pour réactiver la dynamique fluviale et remobiliser les marges alluviales par la suppression de ces casiers, soit l'extraction de 33 000 m³ d'énrochements (qui seront ensuite valorisés). Ces travaux, menés avec la mairie de Cornas permettront aux riverains de se réapproprier le Rhône, dans un secteur où la ViaRhôna constitue un atout supplémentaire.



Un patrimoine naturel

entretenu



En tant que concessionnaire du fleuve, gestionnaire d'un domaine fluvial et terrestre de 27 000 ha CNR gère également un vaste patrimoine naturel. Sur son domaine concédé, une centaine de sites naturels sont répertoriés qui abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales que CNR contribue à préserver comme, par exemple, des roselières. Les restaurer ou les entretenir contribue à enrayer le déclin de la biodiversité. Avec l'aide d'experts, CNR agit dans le respect de ses obligations de concessionnaire : Préservation des zones vitales aux espèces (passereaux migrateurs, canards, libellules, castors), évacuation des matières organiques accumulées sur la roselière, lutte contre les plantes toxiques ou invasives, etc. Des actions qui favorisent l'équilibre hydraulique et écologique du fleuve. Sur l'aménagement de Bourg-lès-Valence, la roselière située sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère fait partie de celles régulièrement entretenues par CNR.





Toujours pour renforcer son action environnementale, CNR limite, sur cette partie du Rhône l'emploi d'engins mécaniques pour entretenir ses digues. À la place, 1 300 chèvres et brebis, s'emploient aujourd'hui, sous la surveillance d'un berger, à défricher des zones inaccessibles en se nourrissant du lierre et des autres plantes invasives qui coloniseraient les rives du fleuve.

Par ailleurs, CNR passe des accords avec des agriculteurs leur permettant de faucher et de pâturer des terrains en bordure du fleuve. Cette pratique d'entretien des digues participe au maintien des milieux ouverts sur le couloir rhodanien. Sur les communes de Châteaubourg ou encore au droit de Saint-Peray (Ardèche), certains anciens bras du fleuve sont ainsi entretenus par des agriculteurs autorisés, ce qui conserve de bonnes conditions hydrauliques et environnementales.

« Dans la plupart des milieux naturels, et surtout sur des roselières, si l'on veut maintenir la présence d'une biodiversité équilibrée et éviter que la matière organique ne s'accumule, il est évident que la main de l'homme est nécessaire. C'est pour cela que l'on extrait cette matière qui correspond à un processus logique de successions végétales. »

Christophe Moiroud
Responsable de grands projets.



Une agriculture augmentée

Produire de l'électricité, développer la navigation, mais aussi irriguer les terres agricoles avoisinantes : telle est, depuis sa création en 1933, la triple mission assignée par l'État à CNR. C'est pourquoi, dès 1960, CNR signe une convention avec le Ministère de l'Agriculture. L'objectif : préserver le plus possible les espaces agricoles en facilitant l'irrigation des terres. Depuis cette date, le partage de la ressource en eau reste une priorité et l'accompagnement du monde agricole se développe. En 2016, de nouvelles orientations apparaissent dans le 3^e plan de Missions d'Intérêt Général de CNR, qui fait du soutien à une agriculture durable une priorité. De nombreuses conventions sont ainsi signées avec des chambres d'agriculture pour réduire la vulnérabilité des exploitations face aux crues, accompagner les techniques agricoles innovantes ou encore économiser la ressource en eau. Plusieurs concernent le territoire de l'aménagement de Bourg-lès-Valence.



« Grâce aux travaux de CNR, l'environnement touristique de notre commune a été amélioré (...) les retenues d'eau qui ont été créées permettent aujourd'hui le pompage de l'eau du Rhône et l'irrigation des plaines de Valence. »

Jacques Colette
Ancien 1^{er} adjoint au Maire
de Bourg-lès-Valence.

UNE IRRIGATION PLUS RESPONSABLE.

Entre Gervans et Bourg-lès-Valence, les aménagements réalisés depuis la fin des années 60 par CNR ont amélioré de façon considérable l'irrigation des 3 167 ha du secteur (dont 80 % d'arboriculture), qui, grâce au prélèvement de 5,6 millions de m³ d'eau annuels en moyenne, voient leur production augmenter. Aujourd'hui, sur ce même secteur, à l'heure de l'agriculture durable, un dispositif est mis en place par la chambre d'agriculture de la Drôme, en partenariat avec CNR pour maîtriser les consommations en eau. Le système se base sur des outils pointus de pilotage qui permettent de localiser le secteur à irriguer et ainsi de pratiquer des économies d'eau sur plus de 55 % des surfaces.

La plateforme TAB

(Techniques Alternatives et Biologiques)

Ce dispositif agro-environnemental, qui a pour objectif de soutenir le développement d'une agriculture innovante, plus économe en eau et favorable à la biodiversité est située à la Ferme d'Etoile-sur-Rhône, propriété du Département de la Drôme. La plateforme s'étend sur un espace de 20 hectares dédié, depuis 2011, à l'expérimentation et à la démonstration de systèmes de culture multi-filières innovants. Un enjeu majeur pour la région qui permettra à terme de développer l'agriculture biologique à grande échelle.

Le salon Tech & Bio

Organisé par la chambre d'agriculture de la Drôme depuis 2007, ce salon a pour objectifs de soutenir le développement d'une agriculture durable et de contribuer au rayonnement et au dynamisme de l'agriculture de la Vallée du Rhône. Associée depuis 2013, CNR a soutenu lors de sa dernière édition en 2017, les « Talents Tech & Bio », récompenses décernées à des agriculteurs bio qui se démarquent par des pratiques agricoles performantes d'un point de vue socio-économique et respectueuses de l'environnement.

Une activité économique

revigorée



« Dans le cas de Bourg-lès-Valence, avec une centrale hydroélectrique construite à proximité d'une cité à tradition industrielle, l'équipement est porteur d'une conception de développement local axé sur l'activité industrielle. »

Philippe Bouchardeau
« Un barrage et des Hommes »

Historiquement, le territoire de Bourg-lès-Valence a toujours connu une activité économique importante concentrée au siècle dernier sur une industrie prospère, au sein même de la ville, grâce notamment aux manufactures de draps, aux cartoucheries militaires et civiles, mais surtout à l'implantation de fours à chaux, tuileries et autres verreries favorisées par la très grande proximité du Rhône à l'époque. A la fin des années 60, le creusement du canal crée une vaste zone de remblai prête à recevoir de nouveaux usages.

LE SITE INDUSTRIEL FLUVIAL DES COMBEAUX

50 ans plus tard, ces 64 hectares, tournés à la fois vers la route et vers le fleuve (avec un quai privé de 40 mètres par lequel transitent des centaines de milliers de tonnes de matériaux de construction) forment un terrain qui n'a pas été urbanisé. Le développement grandissant du site industriel des Combeaux depuis 2012 contribue à la dynamisation de la vie économique du territoire. Il accueille sur 16,5 ha, 5 entreprises qui totalisent 115 emplois. Il a pour ambition d'accueillir à horizon 2020 diverses activités éco créatrices de richesses et d'emplois.

LE SITE D'ACTIVITÉS DE TOURNON

Un peu plus au Nord, sur le domaine CNR, est créé le site d'activités de Tournon. Placé en retrait de la voie d'eau, il accueille depuis les années 1990 deux entreprises qui contribuent au rayonnement économique de la région: l'entreprise FCA (Fabrication Chimique Ardéchoise) qui emploie 305 personnes et l'entreprise MCR (Mixt Composites Recyclables), 80 personnes.



Un patrimoine architectural embelli



*« Notre Compagnie a toujours
attaché du prix à ce que nos
grands ouvrages aient un aspect
non seulement satisfaisant,
mais également agréable
à regarder. »*

Pierre Delattre
Directeur Général de CNR en 1960

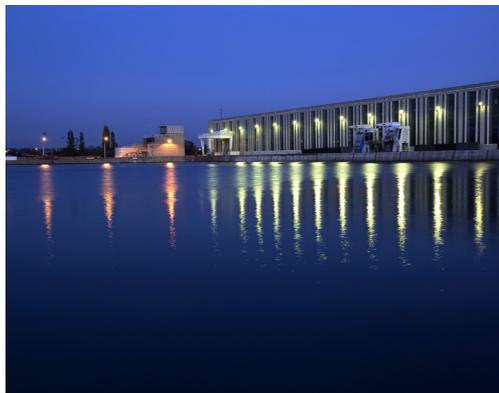
Comme pour la précédente centrale de Châteauneuf-du-Rhône, c'est à Léon Bazin qu'est confié en 1968 le choix architectural de la centrale de Bourg-lès-Valence. Il lui confère des lignes sobres qui s'harmonisent avec l'esthétique générale des aménagements de l'époque, la majesté du Rhône, et surtout la beauté calme de la région. La centrale fait depuis partie intégrante du paysage de cette vallée, et plus particulièrement des habitants de Bourg-lès-Valence. Les années passant, les équipes de CNR cherchent à intégrer encore davantage leur aménagement dans le paysage et l'environnement local; voire même de lui faire jouer un rôle dans la vie culturelle. Deux exemples en témoignent :

MARIER CULTURE ET PATRIMOINE INDUSTRIEL

En juin 1992, un premier pari, fou, voit le jour alors que les équipes de CNR prêtent la centrale pour servir de décor grandiose au groupe « Accès » pour une « pièce de théâtre » en suspension. La démarche est audacieuse, mais le pari réussi. Durant 3 mois, techniciens et artistes échangent leur savoir-faire et le spectacle prend forme : Plusieurs soirées de suite, dans l'entrebâillement du gigantesque portail de la centrale hydroélectrique, deux artistes encordés descendent en rappel depuis le toit. Les turbines débitent à plein régime tandis qu'un pont roulant et une grue mobile participent également au spectacle. Les spectateurs sont ébahis par la prouesse. Qui aurait pu imaginer que la culture pouvait être complice de l'impressionnante centrale à l'architecture implacable ? Une preuve s'il en fallait que le mariage de l'industriel et de l'artistique est envisageable !

Quelques années plus tard, en 2008, alors que CNR fête le 40^e anniversaire de son aménagement de Bourg-lès-Valence, jaillit une autre idée artistique : l'illumination de de cette pièce maîtresse du patrimoine architectural des bourcains.

Un éclairage lumineux est alors installé sur la centrale-écluse. Modernisé et remis en service le 8 décembre 2017, il perdure chaque soir depuis cette date. Conçu pour multiplier les points lumineux de faible puissance, cet éclairage accentue les lignes, révèle les reliefs et magnifie l'une des façades. Chaque détail architectural est mis en valeur individuellement par des faisceaux lumineux. Une initiative artistique d'envergure, qui permet à la fois d'embellir la centrale avec laquelle les riverains ont appris à vivre, mais aussi aux touristes de porter un autre regard sur cette construction qui joue un rôle prédominant dans la production d'énergie renouvelable et la navigation fluviale. En d'autres mots, d'intégrer l'activité industrielle dans le paysage urbain valentinois.



« On avait mis des gradins sur le parking de la centrale. C'était inhabituel, mais tout le monde appréciait l'idée. Une troupe de théâtre dans l'usine ! Des hommes qui descendent en rappel sur le mur de la centrale, Imaginez ! Cela a duré 3 jours. Les 11, 12 et 13 juin 1992. Un vrai succès... au-delà de cet évènement, nous avons aussi souvent ouvert la centrale aux visiteurs. En 1995, après le drame du Drac, nous avons ouvert les portes de la centrale aux écoles. Il était important de déployer de la pédagogie. »

Raymond Peyle
Cadre technique en 1992

Une vie locale soutenue



Depuis près de 15 ans, CNR, grâce à ses Missions d'Intérêt Général et à sa politique partenariale, initie ou participe à des actions pour développer, aux côtés des territoires, des projets d'ordre culturel, pédagogique, économique, environnemental ou sportif autour du fleuve. De l'avis de tous, CNR est un acteur de proximité de premier plan en s'associant à une grande variété d'actions citoyennes sur cet aménagement : Les exemples sont nombreux et toujours en faveur du développement d'une forte culture locale : soutenir les clubs nautiques, d'aviron, de voile ou encore de canoë-kayak dans leur activité et leur développement, participer chaque année aux fêtes du Rhône, faciliter l'accès au fleuve pour diverses activités, soutenir la Banque Alimentaire Drôme-Ardèche, et de nombreux clubs sportifs, comme Vent d'Ouest Valentinois, l'association Hermitage tournonnais triathlon, le Comité des Fêtes du Rhône, le Sport Nautique Tain -Tournon, l'association « Semi-marathon de Bourg-lès-Valence »... : une volonté sans cesse renouvelée, qui prouve que CNR depuis les premiers coups de pioche en 1968, n'a eu de cesse de faire profiter les riverains de ce que leur apporte leur fleuve.

Dans le domaine culturel, CNR a été partenaire du 1^{er} Crussol Festival en 2017 initié par la chanteuse ZAZ et poursuit en 2018 son partenariat avec la Communauté de communes Rhône Crussol et Anthakarana Production autour des valeurs d'engagement citoyen, de transition énergétique et d'évolution des comportements face au changement climatique.



FRANCE

FRANCE

FRANCE

FRANCE

CNR

CNR

CNR

CNR

MAIF

FRA

FRA





**LE TEMPS DE
LA TRANSITION
ÉNERGETIQUE**

Un territoire d'innovations
tourné vers l'avenir

Vers la diversification des sources d'énergie

Depuis sa création, il y a 85 ans, CNR s'attache à une vision de long terme et à faire vivre un modèle unique où convergent intérêts publics et privés. Ce modèle d'équilibre lui donne une position stratégique pour relever les grands défis climatiques et les enjeux environnementaux de demain, en y associant les territoires.

CNR contribue activement à l'atteinte à terme, d'un modèle de société énergétique 100 % renouvelable qui constitue aujourd'hui aussi bien une nécessité écologique qu'une opportunité économique et sociale.





Depuis 2006, CNR développe de nouvelles énergies issues du vent et du soleil et n'a de cesse de façonner à l'échelon local le paysage énergétique de demain avec un double objectif : participer à la création d'un nouveau monde privilégiant les énergies renouvelables et réussir cette transition grâce à un modèle de développement décentralisé.



En tant que laboratoire des énergies du futur résolument proche des territoires, CNR met son modèle unique au service de l'atteinte des objectifs européens et nationaux de transition énergétique. Pour cela, CNR développe ses projets d'énergies renouvelables au cœur des territoires et en collaboration étroite avec les collectivités locales. Elle associe l'ensemble des parties prenantes et accompagne les collectivités dans le développement, la valorisation et l'exploitation de projets structurants, leur permettant d'accroître la part d'énergie verte dans leur consommation d'électricité et d'atteindre leurs objectifs de territoires à énergie positive.

Sur le périmètre de l'aménagement de Bourg-lès-Valence, 5 projets de parcs solaires sont en cours. Ainsi, en accueillant plusieurs parcs photovoltaïques d'ici à quelques années, les communes de La Roche-de-Glun et de Bourg-lès-Valence, sur lesquelles ont été construits le barrage et la centrale hydroélectrique, elles s'engagent - 50 ans plus tard - aux côtés de CNR en faveur de la transition énergétique et du développement durable de leur territoire. Sur des terrains hier en friche, ces centrales produiront demain une électricité 100 % renouvelable, issue du soleil, répondant aux besoins énergétiques locaux.



Développer les énergies

renouvelables au cœur

des territoires

LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DU SITE DE « L'ÎLE NEUVE » À LA ROCHE-DE-GLUN

Mis en service le 6 avril 2018, ce parc, lauréat du 3^e appel d'offres national pour les installations photovoltaïques de grande taille est le fruit d'un partenariat entre CNR et la commune de La Roche-de-Glun. Mené dans une logique de concertation, il valorise une friche industrielle d'un peu plus de 5 ha, n'interférant avec aucun espace agricole ou naturel. Comme à chacun de ses aménagements, CNR, intègre une forte composante environnementale, et ce sur toute sa durée de vie (dès sa conception, sa réalisation, ses années d'exploitation, jusqu'à son démantèlement) : préservation de zone d'intérêt pour la biodiversité, accroissement du potentiel écologique à travers une végétalisation issue de semences locales et mellifères, et par un entretien pastoral. Le projet assure des retombées économiques fiscales pour le territoire.

/ Parc de l'île neuve /

Surface: 5,5 ha.
Puissance installée: 2,6 MWc
Production annuelle: 3 600 MWh,
(équivalent de la consommation
électrique annuelle de 1600 habitants,
soit la moitié de la population de La
Roche-de-Glun)
Durée d'exploitation: 30 ans

LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DU SITE DES « FOURCHES VIEILLES » À LA ROCHE-DE-GLUN

Ce deuxième projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Roche-de-Glun est pensé sur une friche issue de l'aménagement du Rhône. Encore en phase d'études, ce projet permettra l'autonomie énergétique de « l'île de La Roche-de-Glun »; chantier et mise en service sont prévus en 2020.

/ Parc de Fourches Vieilles /

Avancement: études en cours
Surface: 8,0 ha
Puissance installée: 4.0 MWc
Production annuelle: 5 600 MWh

LE PREMIER PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE BOURG-LÈS-VALENCE

/ Parc de Bourg-lès-Valence /

Surface: 5.7 hectares
Puissance: 3.4 MWc
Production annuelle: 4 900 MWh
Date de mise en service: juin 2018
Particularité: comprend une unité de
stockage d'énergie mixte avec des
batteries électriques et hydrogène

2 PARCS EN PROJET

Enfin, 2 autres parcs solaires, encore au stade de projets devraient voir le jour dans un avenir proche sur le site industriel des Combeaux :

/ Parc de Bourg-lès-Valence II /

Avancement: Permis de Construire
Obtenu, Candidature en Appel d'Offres
CRE en cours.
Surface: 6.7 hectares
Puissance: 5.0 MWc
Production annuelle: 7 200 MWh

/ Parc de Bourg-lès-Valence III - innovation /

Avancement: Instruction en cours.
Projet lauréat à l'Appel d'Offres CRE
Innovation – période 1.
Surface: 1 hectare
Puissance: 0.75 MWc
Production annuelle: 1000 MWh

Particularité: Sur ce parc sera testée une gestion conjointe innovante de la production d'énergie photovoltaïque, de la centrale hydroélectrique de Bourg-lès-Valence et des parcs éoliens CNR proches (Le Pouzin et La Motte-de-Galaure), en vue de développer les outils de pilotage d'un mix énergétique de production locale 100 % renouvelable.

Vers un avenir décarboné

et de nouvelles mobilités

À l'occasion de la COP 21 en 2015, CNR a pris 9 engagements pour contribuer au rayonnement de la France en tant que grande puissance engagée dans la lutte contre le changement climatique. Ces engagements reflètent ce que l'entreprise ambitionne : Etre un partenaire incontournable au niveau national et européen pour répondre aux défis climatiques et promouvoir un monde moins énergivore. Pour ce faire CNR s'appuie sur de nombreux leviers, dont sa proximité avec les territoires.

Entre autres actions, CNR s'est engagée dans le développement de modes de transport propres. C'est ainsi que se déploie depuis 2014 un corridor électrique en vallée du Rhône : 27 stations de recharge rapide pour véhicules électriques, distantes de moins de 30 km, sur 560 km, alimentées par l'énergie verte de CNR. En 2016, CNR a installé Quai Farconnet à Tournon et Route de La Roche-de-Glun à Bourg-lès-Valence, près du siège de sa direction territoriale, deux de ces stations de recharge. Equipées chacune de 2 bornes de recharge rapide avec tri-connecteurs, elles complètent le maillage déployé du Lac Léman à la Méditerranée et permettent de recharger tout type de véhicules en 30 minutes environ pour un coût forfaitaire de 5 €. La 27^e et dernière station a été mise en service fin 2017 à quelques km de la frontière franco-suisse.



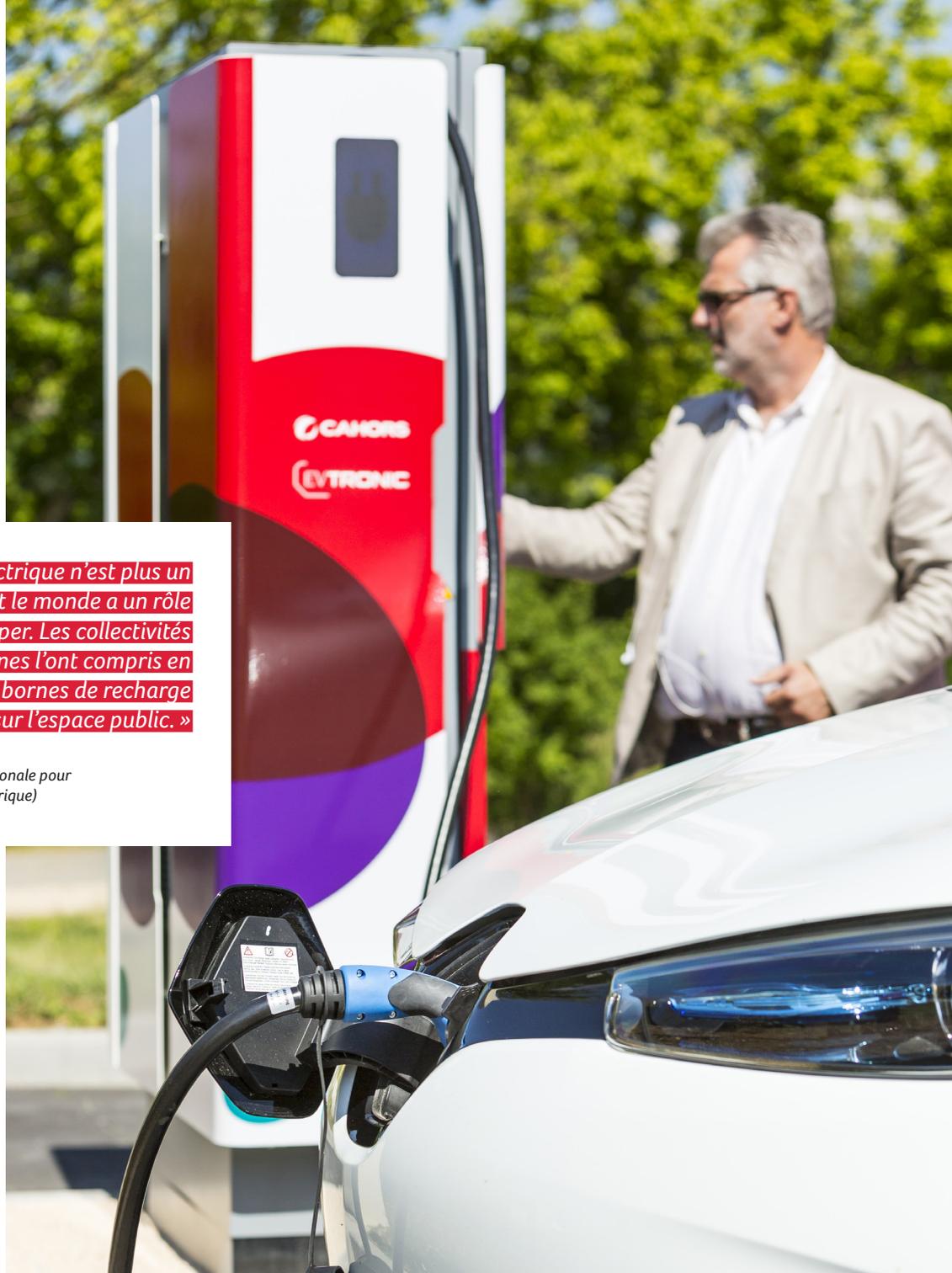
DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

- RILLIEUX-LA-PAPE
- ECULLY
- LYON 2^e
- PORT DE LYON (7^e)
- GIVORS



« La mobilité électrique n'est plus un phénomène de niche. Tout le monde a un rôle à jouer pour la développer. Les collectivités locales et les communes l'ont compris en déployant des bornes de recharge sur l'espace public. »

Joseph Beretta
Président de l'AVERE (association nationale pour le développement de la mobilité électrique)



Témoignages

« La mise en service de l'ensemble centrale-écluse-barrage de la CNR en 1968 fait aujourd'hui partie de l'histoire de notre ville et a contribué au développement économique et démographique de Bourg-lès-Valence.

Il y a 50 ans, le quotidien des Bourcaines et des Bourcains a été bouleversé par les grands aménagements urbains de notre territoire, notamment en 1965 avec la construction du barrage, ce « géant de béton et d'acier », dont les travaux ont nécessité des moyens humains et matériels colossaux. Par là même, c'est la vie des Bourcains qui s'est vue bouleversée avec l'accueil de plus d'un millier d'hommes, qui, pendant près de 33 mois, ont peiné durement, en affrontant et en apprivoisant tous les dangers du Rhône. Le quartier de l'Armailler a accueilli le personnel et la vie s'y est organisée, avec l'aménagement de cantines, d'écoles, de terrains de sport... C'est également la sociologie de la population qui s'est trouvée modifiée avec l'accueil de nouveaux citoyens, avec une diversité de corps de métiers regroupant des techniciens, des ouvriers, des cadres.

Je n'oublie pas non plus l'installation du siège de la direction régionale de la CNR sur la rive gauche de la centrale en mars 2008, lequel regroupe aujourd'hui plus de 60 collaborateurs, aux métiers et compétences variées qui viennent enrichir l'offre d'emploi sur notre ville.

Aujourd'hui, la CNR est un partenaire privilégié de notre ville avec, entre autre, sa contribution aux Fêtes du Rhône, au désenvasement de notre bassin de joutes, aux associations liées au fleuve comme l'Espérance nautique, La Rhodanienne...

Elle apporte aussi son précieux soutien à notre projet d'aménagement de 12 hectares de l'île Girodet, qui va devenir un endroit de détente, de loisirs, de redécouverte du fleuve, de liaison entre notre ville et le Rhône.

Enfin, grâce à son aide pour la revitalisation du parc sportif des Combeaux, à proximité du barrage, nos associations sportives vont bénéficier d'un nouveau complexe multisports.

Merci à la CNR ! »

Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

« Avant la construction du barrage, le paisible village de Glun vivait tranquillement avec le Rhône à ses pieds. Un cadre paysager agréable permettait à chacun de pratiquer ses loisirs, pêches, jeux de boules, balades et baignades en été ou autre activité, en profitant des divers espaces arborés. Plusieurs restaurants le long du fleuve proposaient la dégustation d'une excellente friture.

Ce train de vie était toutefois sérieusement perturbé par les caprices du fleuve qui contraignaient régulièrement une bonne partie des habitants à se réfugier à l'étage de leur habitation et les obligeaient à enfilet les cuissardes ou utiliser la barque pour se déplacer. Des repères de crues encore visibles attestent d'une ancienne présence de l'eau difficilement imaginable aujourd'hui.

À partir de 1965, les travaux du barrage ont totalement transformé notre environnement en laissant cependant beaucoup de nostalgie chez les plus anciens. En partant d'un village avec le Rhône à ses pieds on a retrouvé un village avec le Rhône sur la tête. Les travaux ont toutefois permis la réalisation d'une bonne partie des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le temps aidant, la verdure a repris ses droits et notre village a retrouvé peu à peu son côté attractif avec de nouveaux espaces verts.

La CNR est un partenaire incontournable pour notre commune car elle assure la gestion de tous les terrains en bordure du fleuve. Diverses actions de partenariat et des accords pour l'occupation du domaine concédé nous ont permis de réaliser certains aménagements : terrain de sport, jeux de boules, jeux pour

enfants, et autres... Elle a également assuré entièrement la mise en place d'une passerelle sur l'exutoire du lac des Marettes permettant une belle promenade autour de ce plan d'eau situé en zone humide remarquable à préserver.

Le passage de la ViaRhôna avec l'aménagement d'un parking (porte d'entrée ViaRhôna) récemment aménagé renforce encore plus l'attractivité de notre territoire. La réalisation future d'un aménagement spécifique accolé au barrage existant facilitera et sécurisera fortement la liaison ViaRhôna de Glun à La Roche-de-Glun (Ardèche/Drôme).

D'autres projets en cours d'études, aménagement de la digue du Rhône, liaison cyclable de Glun à Châteaubourg... ne pourront se réaliser sans un fort partenariat avec la CNR et d'autres organismes.

Après cinquante ans d'existence du barrage, les plus anciens se sont adaptés à ce nouveau cadre de vie qui semble tout à fait convenir aux nouvelles générations qui n'ont pas connu l'avant aménagement. Nous sommes reconnaissants envers la CNR et très fortement attachés à poursuivre la relation constructive qui nous unit avec elle pour renforcer encore plus nos liens ancestraux avec le fleuve Rhône. »

Jean-Louis Viougeas
Maire de Glun

« La construction du barrage de retenue de La Roche de Glun fait partie intégrante de l'aménagement hydroélectrique de Bourg-lès Valence. »

Fait original et exceptionnel: les six piles du barrage furent construites à sec sur un terrain en bordure du fleuve roi.

Les hommes et leurs machines gigantesques durent par la suite détourner le lit du Rhône pour l'amener à emprunter le tracé décidé par les ingénieurs, que l'on connaît aujourd'hui.

Tous les habitants de l'époque se souviennent des rondes incessantes, nuit et jour, des scrapers devant creuser le canal d'amenée et des immenses grues qui possédaient un godet dans lequel une voiture pouvait trouver sa place!

Avec la mise en eau en 1968, ces importants travaux ont modelé notre petite commune et donné une impulsion à la pensée collective menant à une évolution positive de notre village.

Ainsi, suite à ce chantier, de nombreuses constructions ont vu le jour: piscine municipale, lotissements, cabinets médicaux, pharmacie, etc. Bref, le village était devenu une petite ville (3 350 habitants).

Dès lors, la commune et la CNR formeront un partenariat étroit, et de ces relations indissociables fleuriront des projets communs pour la valorisation de notre cadre de vie.

Notre bassin des Musards, la halte nautique, le tracé de la ViaRhôna, les stades, le karting, les courts de tennis... tous ces équipements ont largement contribué à faire de notre commune une destination touristique Drômoise agréable et renommée.

De nombreux événements associatifs utilisent nos structures pour animer et valoriser notre commune, dont la vocation originelle de village de pêcheurs a été préservée dans sa relation intime avec le fleuve roi, tout en apportant sécurité et qualité environnementale.

Le centre de la commune est devenu une île, une île en Drôme où se retrouvent les productions agricoles fruitières, la vigne avec l'appellation Crozes-Hermitage, et surtout le bien vivre local qui fait partie de nos racines.

La CNR et ses travaux ont transformé notre village et à l'heure actuelle, où le développement durable fait partie des priorités mondiales, nous pouvons dire que nous avons été très en avance!

L'histoire s'en souviendra. »

Hervé Chaboud
Maire de La Roche-de-Glun

AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE
BOURG-LÈS-VALENCE
50 ans
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Juin 2018
Rédaction // // // // **Violaine Madinier**
Conception graphique et réalisation // // // // **Graphistar**
Photos // // // // **Stéphanie Tétu/La Company, Camille Moirenc, Juan Robert, François Crignon,**
Photothèque CNR

REMERCIEMENTS

La Direction de la Communication de CNR et la Direction Territoriale Rhône Isère tiennent à remercier tous les salariés de CNR qui ont apporté une aide précieuse à la collecte des informations contenues dans cet ouvrage. Elle remercie également tous les « anciens » de l'entreprise et les personnes qui lui sont extérieures sans lesquelles ces lignes n'auraient pu voir le jour :

Tout d'abord les anciens de l'aménagement qui ont aidé à faire revivre son histoire : Max Masson, Gérard Bouyer, Jean-Paul Soubeyrand, Raymond Peyle ainsi que Chantal Maisonneuve qui nous a aidés à les retrouver.

Un grand merci à Christelle-Brocard-Lubac, archiviste-documentaliste de CNR, à Yzelette Drogue-Chazalet, archiviste-documentaliste de la ville de Bourg-lès-Valence, à Jacques Colette, ancien 1^{er} adjoint de la municipalité de Bourg-lès-Valence et à Bruno Pommaret, habitant de La Roche-de-Glun, pour leur précieuse contribution.

Un merci particulier enfin à Philippe Crozier (Les films pour demain), auteur du documentaire « Sur ma maison passent les bateaux » et à tous ceux qui se sont exprimés devant sa caméra. Comme toute œuvre collective, ce livre album n'aurait pu exister sans l'engagement de chacun.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- *Navigation intérieure et Rhénane*. 25 mars 1968
- *L'aménagement de Bourg-lès-Valence sur le Rhône* par C. Gemaelling. Août 1967.
- Numéro spécial de la revue *Construction* d'avril 1967.
- *Mémoires de Fleuve, Le Rhône*. Université populaire de l'agglomération valentinoise.
- Sur les chemins d'écriture. *Les Bourcains se souviennent*.
- *Revue drômoise de mars 2010*. Edition de la société d'archéologie d'Histoire et de Géographie de la Drôme.
- *Etudes drômoises*. Avril 2014.

50 ans ont passé depuis la mise en service de l'aménagement de Bourg-lès-Valence. De l'accroissement de la production d'électricité pour le bien de la Nation en 1968, à la diversification des sources d'énergies renouvelables pour le bien de la planète en 2018, l'aménagement de Bourg-lès-Valence prend toute sa place au cœur du territoire qui l'accueille et contribuera pour de nombreuses années à sa prospérité et à son attractivité. Ces 50 années d'histoire prouvent, de façon emblématique, combien le modèle CNR se révèle juste et équilibré sur le long terme.

50 ans pour bâtir au cœur du territoire les fondations qui permettent aujourd'hui à CNR de préparer l'avenir et d'accompagner la transition énergétique, grâce à une électricité 100 % renouvelable produite au plus près du consommateur final : une énergie en circuit court !

Direction Territoriale Rhône-Isère
91 route de la Roche de Glun - BP 326
26503 BOURG-LÈS-VALENCE
Tél. : +33 (0) 4 75 82 78 80

cnr.tm.fr

